

Erreur ! Insertion automatique non définie.

Pour l'amplification des actions d'éducation à l'environnement et au développement durable

Rapporteur

M. Georges EROME

Président de la commission n° 2 « Environnement et transition énergétique »

Contribution n° 2015-16

24 Novembre 2015

Le CESER en quelques mots...

Le CESER concourt à l'administration de la région aux côtés du Conseil régional et de son Président.

Il s'agit d'une assemblée consultative qui émet des **avis** (saisines) et **contributions** (autosaisines). Elle est représentative de la vie économique et sociale de la région.

Expression de la société civile dans toute sa diversité, les propositions du CESER éclairent les choix des décideurs régionaux.

Vous souhaitez suivre l'actualité du CESER Rhône-Alpes, inscrivez-vous à la lettre@rhonealpes.fr
ou
retrouvez les informations sur
le site Internet de la Région Rhône-Alpes : www.ceser.rhonealpes.fr

Cette contribution a été adoptée à l'unanimité
par le Conseil économique, social et environnemental régional Rhône-Alpes
lors de son Assemblée plénière du 24 novembre 2015

Sommaire

	Pages
Introduction	5
1. Le panorama complexe de l'EEDD en Rhône-Alpes	7
1.1. Une multitude d'acteurs structurés aux rôles et motivations différents	7
1.1.1. Les associations	7
1.1.2. Les collectivités locales	9
1.1.3. L'État	11
1.1.4. L'Enseignement Supérieur et la Recherche	12
1.1.5. Les acteurs du monde économique	12
1.2. Enjeux et perspectives de développement de l'EEDD sur le territoire rhônalpin	13
1.2.1. Des acteurs rhônalpins encore cloisonnés	13
1.2.2. Vers une nécessaire diversification des cibles et des thèmes	13
1.2.3. Vers un développement des méthodes et des outils	14
1.2.4. L'attribution des moyens à la hauteur des nécessités	14
2. Pour amplifier les actions en Rhône-Alpes dans deux espaces clés de l'EEDD	16
2.1. Au sein de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (ESR)	16
2.1.1. Chiffres clés en Rhône-Alpes	17
2.1.2. Enjeux principaux	17
2.1.3. Actions en EEDD et cibles	18
2.1.4. Formations	19
2.1.5. Partenariats	20
2.1.6. Retour sur les principaux leviers et freins identifiés	20
2.2. Dans le monde économique	21
2.2.1. Le tourisme	21
2.2.2. Les travaux publics et l'industrie des matériaux	25
2.2.3. L'industrie	28
2.2.4. L'agriculture et la sylviculture	30
2.2.5. L'artisanat	33
Préconisations	37
Conclusion	41
Annexes	43
Bibliographie	55
Glossaire	58
Déclarations des groupes	

Introduction

C'est au sommet de Rio en 1992 qu'apparaît pour la première fois « l'éducation au service du développement durable »¹. Au niveau européen, il faut attendre 2006 pour que le Conseil de l'Union européenne reconnaisse dans sa stratégie en faveur du développement durable que « l'éducation est indispensable pour promouvoir un changement nécessaire et parvenir au développement durable ». Puis, « le Conseil européen des 18 et 19 novembre 2010 a adopté des conclusions sur l'éducation au service du développement durable », comme le rappelle le Conseil économique social et environnemental (CESE) dans son avis du 16 décembre 2013 sur l'éducation à l'environnement et au développement durable.

En France, les premières assises nationales de l'éducation à l'environnement et au développement durable se sont tenues à Lille en 2000. Des directives pour un plan national d'actions y ont été données et se sont déclinées quelques années plus tard dans certaines régions. Les deuxièmes assises nationales de Caen en 2009 ont impulsé l'organisation de 95 assises territoriales de l'EEDD (Education à l'Environnement et au Développement Durable) en 2012. Mais, jusqu'au Grenelle de l'Environnement de février 2012, l'EEDD reste cantonnée à l'Éducation Nationale. Ce Grenelle impulse un plan d'actions visant à encourager l'éducation et la formation au développement durable, tout au long de la vie, tant dans la vie privée que dans la sphère publique.

L'EEDD est un concept qui reste encore aujourd'hui complexe, avec une pluralité d'acteurs, des champs d'intervention variés et une typologie d'actions très diversifiée. Les définitions de l'EEDD sont nombreuses et les réflexions sur les sémantiques utilisées aussi (annexe).

Un élément de définition semble intéressant à relever dans l'avis du CESE de 2013 : « l'éducation à l'environnement et au développement durable (EEDD) a vocation à faire plus amplement partager les enjeux écologiques, économiques et sociaux contemporains. Elle permet à chacun de comprendre la complexité et l'interdépendance de ces enjeux afin de faire des citoyens, des acteurs de la transition écologique. L'EEDD doit doter la société des outils nécessaires aux changements qui doivent s'opérer dans nos façons de produire, de consommer et de vivre sur une planète aux ressources limitées ». La présente contribution s'intéressera à l'ensemble des initiatives que recouvre le concept d'EEDD : la sensibilisation, l'information, la communication, l'éducation et la formation, quels que soient les publics et les niveaux concernés.

Le CESE insiste également dans le même rapport sur l'urgence et la nécessité d'agir pour une prise de conscience par le biais de l'EEDD : « pour enrayer la perte de biodiversité et plus globalement pour réduire notre pression sur les écosystèmes et les ressources, lutter contre le réchauffement climatique et la montée des océans, faire face à de nouveaux risques de santé-environnement, une prise de conscience par la compréhension de ces enjeux est donc nécessaire. Il s'agit pour l'humanité de répondre à ses besoins sur une planète fragile et dont les ressources sont à la fois limitées et menacées. C'est dans ce contexte d'urgence que doit se situer le déploiement de l'Education à l'Environnement et au Développement Durable (EEDD). »

De plus, l'EEDD revêt un caractère de transmission de savoirs et de valeurs, ce qui en fait une éducation citoyenne. Il peut aussi être retenu ici que l'éducation joue un rôle central dans la transition écologique et énergétique, en s'inscrivant comme vecteur fort d'accompagnement au changement indispensable des modes de vies. C'est ce que soulignent quelques points d'actualité retenus ci-dessous :

- *le CPER Rhône-Alpes 2015-2020* en fait l'axe 5 de sa partie sur la transition énergétique et écologique ;
- *le Sommet Mondial Climat et Territoires* qui s'est tenu au siège de la Région Rhône-Alpes en juin 2015 lui a dédié un atelier duquel sont ressorties deux propositions de recommandations en vue de la COP 21 de Paris 2015² ;
- *les assises nationales de l'EEDD* organisées en 2013 à Lyon, ayant rassemblé plus de 1200 personnes d'horizons différents (collectivités, associations, entreprises, syndicats...etc.) avec la volonté d'agir pour que l'EEDD soit « un des leviers de la transformation vers un monde plus juste, plus solidaire, plus écologique, plus démocratique, plus heureux à vivre ; pour, par et avec chaque citoyen » ;

¹ Le chapitre 36 de l'Agenda 21 est intitulé « promotion de l'éducation, de la sensibilisation du public et de la formation ».

² 21^{ème} conférence des parties de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, organisée et présidée par la France, à Paris du 30 novembre au 11 décembre 2015. L'objectif principal de la COP 21 est d'aboutir à un nouvel accord international sur le climat applicable à tous les pays, pour limiter le réchauffement mondial à 2°C ou en deçà.

- *La Stratégie Nationale de Transition Ecologique vers un Développement Durable (SNTEDD) 2015-2020* qui reprend un axe 7 « Éduquer, former et sensibiliser pour la transition écologique et le développement durable » ;
- *le rapport du CESE de décembre 2013* soutient que l'EEDD doit « doter les citoyens actuels et futurs des outils du changement », mais rend aussi compte de la difficulté à dresser un état des lieux de l'EEDD en France et souligne une tendance d'action encore trop ciblée sur le jeune public.

Le dernier point sus-cité est corroboré par un historique de l'éducation à l'environnement et au développement durable (annexe) montrant des grandes étapes, des décisions ou encore des incitations de l'Etat très souvent liées à la jeunesse.

C'est dans ce contexte de reconnaissance de l'EEDD que le CESER Rhône-Alpes a choisi début 2014 d'étudier la situation régionale en sortant du cadre de la scolarité et de la jeunesse, et d'émettre des recommandations focalisées sur l'Enseignement Supérieur et la Recherche (ESR) et sur le monde économique.

Ce choix s'appuie sur un enjeu principal qui est de sortir d'une EEDD principalement tournée vers le jeune public afin d'aller vers une EEDD pour tous, dans tous les secteurs, à tous les niveaux.

Par ailleurs, le sujet choisi prend en compte l'environnement et le développement durable, mais il est à souligner que dans la plupart des interventions, les thématiques environnementales ont été prépondérantes.

Le travail effectué dans ce cadre s'est appuyé sur la conduite d'auditions et d'entretiens techniques, sur un déplacement en journée d'étude et sur la réalisation d'une enquête dans les établissements de l'ESR. Une diversité d'acteurs a été entendue et questionnée, ce qui a permis d'observer les politiques, les priorités, les objectifs et les actions de chacun, mais également les liens pouvant exister entre eux.

Aussi, une première partie sera consacrée au panorama de l'EEDD en Rhône-Alpes traduit par une présentation des principaux acteurs, de leur organisation et de leurs pistes d'évolutions. Une seconde partie aborde l'éducation, la sensibilisation et la mobilisation pour l'environnement et le développement durable dans l'ESR et dans le monde économique en Rhône-Alpes.

1. Le panorama complexe de l'EEDD en Rhône-Alpes

En ce qui concerne l'EEDD, la région Rhône-Alpes compte une multitude d'acteurs d'origines diverses : l'Etat et ses services déconcentrés, les collectivités territoriales, les associations, les entreprises, les réseaux...etc. Cette diversité constitue un panorama complexe sur lequel revient la première partie de cette contribution.

Ainsi, un état des lieux avec une présentation de cinq grands groupes d'acteurs rhônalpins, du rôle et de l'organisation de chacun, a été dressé dans un premier temps. Les perspectives pour le développement de l'EEDD seront évoquées ensuite.

1.1. Une multitude d'acteurs structurés aux rôles et motivations différents

1.1.1. Les associations

► Éléments du contexte historique des associations dans l'EEDD

Les associations ont joué un rôle historique dans l'initiation et dans le développement de l'éducation à l'environnement tant au niveau national qu'au niveau régional.

C'est dans les années 1960 que les premières animations nature, menées par des bénévoles et enseignants (annexe), trouvent leur source. La fin des années 1960 voit les premiers acteurs associatifs de la protection de la nature naître et participer à la sensibilisation du public, à la diffusion de la connaissance et de l'idée de préservation sur une approche purement naturaliste. Ce mouvement s'amplifie dans les années 1970.

Dès les années 1980 le champ d'intervention des associations s'élargit à l'environnement, puis au développement durable. C'est également à partir de là que les associations spécialisées et les réseaux se développent et que les premiers professionnels apparaissent.

Avec les années 1990, les associations intègrent les dimensions sociales et culturelles à leurs activités. Le développement durable devient plus présent et le terme d'« éducation à l'environnement pour ou vers un développement durable » apparaît. La circulaire de l'Education Nationale de 2004 reprendra le terme « pour ».

Par ailleurs, les renforcements et appuis de l'Etat des années 2000 à aujourd'hui, et plus précisément du ministère de l'Education, ne feront qu'accroître la sollicitation de l'acteur associatif et de ses métiers spécialisés en animation et en éducation à l'environnement par et pour le domaine scolaire.

Les associations ont donc eu un rôle historique qu'elles continuent à développer.

► Organisation sur le territoire rhônalpin et réseau

Aujourd'hui, les associations rhônalpines actrices de l'EEDD sont organisées en réseaux sur leur territoire (figure 1). Environ 40 réseaux associatifs y interviennent avec un tissu structuré. Depuis 1997, les réseaux sont rassemblés au sein du GRAINE (Groupe Régional d'Animation et d'Initiation à la Nature et à l'Environnement) Rhône-Alpes, défini comme le Réseau Régional pour l'Éducation à l'Environnement vers un Développement Durable (REEDD).

Ce dernier fédère et organise le réseau pour une dynamique participative, d'échanges et de réflexion afin de développer et de promouvoir des actions sur le territoire régional. Il comptait 164 membres en 2014, dont 117 associations, 26 adhérents individuels, 10 collectivités, 4 syndicats mixtes et 7 entreprises. Rencontres et assises régionales de l'EEDD sont régulièrement organisées par ce réseau.

Les acteurs sont nombreux, les modes d'organisation varient beaucoup selon les territoires de la région et sont liés aux personnes, aux initiatives, aux associations, aux collectivités...etc.

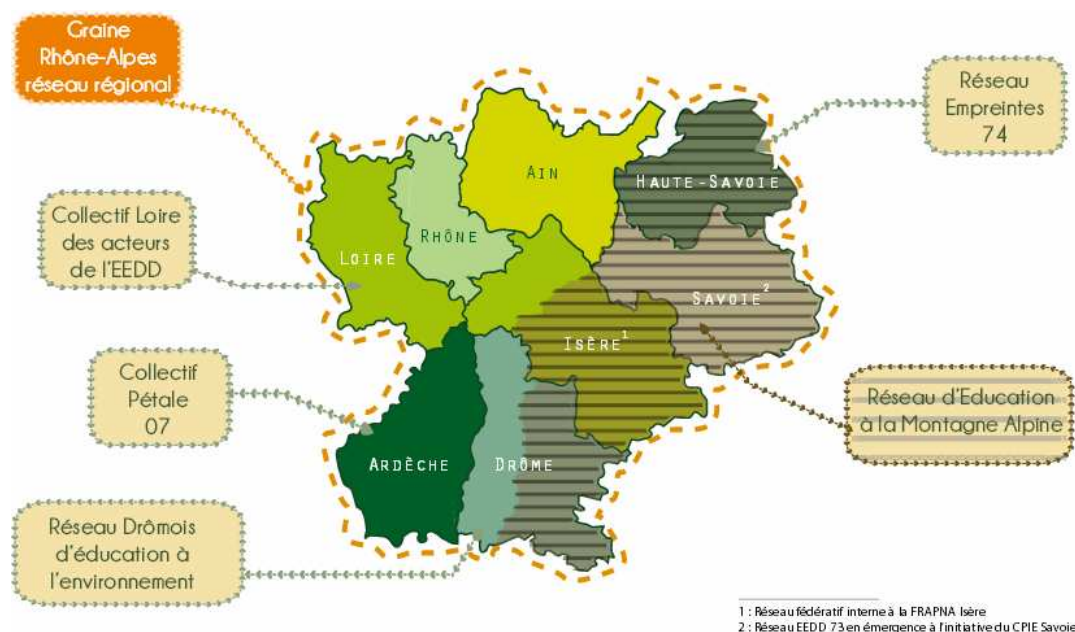


Figure 1 : Carte des réseaux d'associations d'EEDD en Rhône-Alpes. DREAL Rhône-Alpes, 2013

L'action du GRAINE est soutenue par la Région Rhône-Alpes au travers d'une convention pluriannuelle d'objectifs. Un projet associatif a été monté autour de cinq axes pour permettre le développement de l'EEDD en Rhône-Alpes :

- axe 1 : soutenir et accompagner l'organisation des acteurs de l'EEDD et des dynamiques de réseau sur les territoires de Rhône-Alpes ;
- axe 2 : mobiliser et représenter les acteurs de l'EEDD ;
- axe 3 : communiquer au service du projet pour soutenir le développement et la visibilité de l'EEDD ;
- axe 4 : soutenir et contribuer à la formation et à la professionnalisation des acteurs de l'EEDD ;
- axe 5 : soutenir et développer l'expérimentation pédagogique.

Ce réseau est donc une forme d'organisation et de dynamique forte pour les associations en Rhône-Alpes. Caroline Leininger-Frézal³ souligne une grande interconnaissance des acteurs associatifs et une interdépendance de ceux-ci ancrée sur la région. Elle relie cela à la forte structuration en réseau à l'échelle tant régionale que départementale, due en grande partie au rôle du GRAINE. Selon elle, cette habitude de travail en interrelation s'est construite relativement tôt en Rhône-Alpes, notamment autour d'un appel à projets de la DREAL (dispositif « mille défis pour la planète ») démarré dans le milieu des années 1990 et arrêté en 2005.

► Cibles, thématiques et perspectives

Aucune structure de type observatoire n'existe en Rhône-Alpes, contrairement à d'autres régions (PACA, Centre). À ce jour, à l'échelon régional, il n'y a pas d'évaluation des effets de l'EEDD, de données précises sur le pourcentage et le type de public touché. Le besoin s'en fait ressentir. Les types d'actions menées par les associations sont très vastes et vont de l'animation à la conception d'outils pédagogiques, en passant par la gestion de projets.

Le GRAINE Rhône-Alpes a cependant mis en place depuis plusieurs années le dispositif Ekoacteurs. Il s'agit d'un appel à projets reconduit annuellement et destiné aux enseignants, éducateurs et animateurs. Les candidats bénéficient d'un accompagnement par un professionnel de l'EEDD issu d'une association adhérente du GRAINE.

³ Thèse « Le développement durable et ses enjeux éducatifs. Acteurs, savoirs et stratégies territoriales » sous la direction d'Isabelle Lefort soutenue en 2009 à l'Université Lumière, Lyon 2, et dans laquelle Caroline Leininger-Frezal s'intéresse par une vision au croisement de la géographie, des sciences de l'éducation et de la sociologie, aux collectivités territoriales de l'Ain, du Rhône et de la Loire, couvrant également ainsi l'Académie de Lyon.

C'est à partir de ces projets que certaines tendances ont pu être observées sur l'EEDD en Rhône-Alpes :

- les enfants représentent 80% du public touché par Ekoacteurs, avec une prépondérance d'interventions en école primaire ;
- le public adulte touché par les projets du dispositif se situe autour des 14% (chiffres 2014 sur 5 ans d'existence du dispositif).

Selon les associations, il est nécessaire aujourd'hui d'ouvrir le champ à ce public, sans pour autant diminuer les actions et les efforts dans le milieu scolaire.

Les thématiques abordées sont multiples, à l'image de l'étendue de la notion de développement durable. A titre d'exemple, sur l'édition 2012-2013 du dispositif Ekoacteurs, une trentaine de thématiques ont été recensées (eau, compost/jardin, biodiversité, alimentation, déchets...etc.). Les thématiques prédominantes dégagées concernent davantage l'environnement que les autres piliers du développement durable. Il paraît nécessaire de diversifier les thèmes abordés et de lier davantage les enjeux environnementaux et les enjeux socio-économiques dans les actions menées par les associations, mais aussi dans les formations des professionnels de l'EEDD.

Tout l'enjeu est donc de s'ouvrir à de nouvelles thématiques ainsi qu'à de nouveaux projets collaboratifs ou des partenariats avec des acteurs qui diffèrent du domaine scolaire et de l'éducation dirigée vers le jeune public.

1.1.2. Les collectivités locales

Les collectivités territoriales, en tant qu'actrices de l'EEDD, ont un potentiel de drainage fort, non seulement en raison de l'importance du nombre d'agents qu'elles emploient, mais aussi par les moyens dont elles disposent pour toucher le grand public. L'acteur territorial a vocation à éduquer le citoyen afin qu'il prenne conscience de son niveau de responsabilité et d'action face aux enjeux du développement durable.

Les auditions de collectivités ont permis de pointer des disparités sur le vocabulaire utilisé. Par exemple, le Grand Lyon a supprimé le terme « sensibiliser » de son langage, le considérant comme trop large, pour n'utiliser que les quatre mots suivants : concertation, communication, formation, éducation. La Région Rhône-Alpes, quant à elle, se centre vers l'éducation et semble délaisser la sensibilisation.

De plus, les démarches entreprises par les collectivités s'orientent soit vers une éducation à l'environnement, soit vers une Education au Développement Durable (EDD), soit vers une Education à l'Environnement et au Développement Durable (EEDD). Les finalités, les approches et les concepts liés à ces termes ne sont pas les mêmes. Cette problématique a été relevée chez d'autres acteurs chez qui il semble que les définitions et les usages diffèrent également.

► Émergence des démarches

Les collectivités se sont engagées de façon significative dans la mise en place d'actions suite aux incitations des Nations Unies et de l'Etat. Une étape importante de cet engagement a été l'adoption par 173 chefs d'États, dont la France, du programme « Actions 21 » lors du troisième Sommet de la Terre à Rio de Janeiro, en 1992. Il s'agit d'un plan d'actions pour le 21^{ème} siècle centré sur le développement durable mettant en avant le rôle des collectivités territoriales. Il recommande à celles-ci de mettre en place un « Agenda 21 local »⁴. Cet Agenda a vocation à instaurer un « dialogue avec les habitants, les organisations locales et les entreprises privées » afin d'adopter un programme à l'échelle de la collectivité.

Les États membres des Nations Unies ont de nouveau émis le souhait de voir les collectivités s'engager dans des principes de développement durable par l'élaboration des Agendas 21 locaux en 2002, au Sommet de la Terre de Johannesburg.

Ces Agendas 21 locaux ont été adoptés par différentes collectivités en Rhône-Alpes (départements, communes, communautés de communes, syndicats mixtes de Parcs Naturels Régionaux...etc.), traduisant ainsi des engagements forts avec pour point d'appui l'éducation au développement durable. Le Grand Lyon a par exemple

⁴ Agenda 21 local : outil de planification d'actions en faveur du développement durable pouvant être élaboré par les collectivités de tous niveaux, et dont la définition et le cadre communs ont été établis en 2006 par concertation entre les ministères, les associations d'élus et les collectivités locales. L'Agenda 21 repose avant tout sur une démarche participative, sur l'identification des besoins locaux pour l'élaboration d'un plan d'actions mobilisant les principaux acteurs des territoires.

adopté son Agenda 21 en 2004 et a considéré dès le départ l'accompagnement par les actions d'éducation comme indispensable.

D'autres démarches et programmes intégrant des actions d'éducation au développement durable ont suivi. C'est par exemple le cas de la « politique régionale d'éco-responsabilité » de la Région Rhône-Alpes (2005) ou du « plan d'administration éco-responsable » du Conseil Général de l'Ain (2012). Lorsqu'un engagement existe, il apparaît qu'une planification se met en place, avec des moyens, des services mobilisés, un travail interne en transversalité, voire même le positionnement d'un élu, comme pour le Grand Lyon qui dispose d'un élu dédié à l'EDD (Education au Développement Durable).

Toutefois, les engagements apparaissent comme variables même si les collectivités se saisissent de plus en plus de leur pouvoir d'action en EEDD. Caroline Leininger-Frézal évoque le retrait de l'Etat dans les programmes nationaux d'éducation à l'environnement et/ou au développement durable et le transfert vers les collectivités. Ces dernières ont acquis des responsabilités croissantes depuis une vingtaine d'années par le processus de décentralisation, dans l'éducation et dans l'environnement.

Les Parcs Naturels Régionaux ont été créés à l'initiative des Régions en 1970, dans le cadre de leurs compétences en matière d'aménagement du territoire. Depuis leur création, encadrée par l'article R333-1 du Code de l'Environnement, ils ont notamment pour but de contribuer à l'accueil, à l'éducation et à l'information du public. Les PNR sont des groupements de collectivités et ont une compétence EEDD développée depuis longtemps avec des politiques, des budgets, des partenariats et des réseaux sur leurs territoires. De plus, et au travers de leur charte, ils sont porteurs d'un Agenda 21.

► Moyens d'actions et cibles

Les actions développées par les collectivités auditionnées s'appuient d'abord sur une volonté politique et sur des plans d'actions opérationnels et budgétés. Elles évoluent sur des échelles de temps relativement longues (exemple : le plan d'EDD du Grand Lyon voté en 2006 reconduit depuis, et aujourd'hui élargi à la Métropole de Lyon). Les collectivités disposent de leviers d'actions importants pour la diffusion envers le public, au travers de leurs compétences et de leurs moyens. Pour le Grand Lyon :

- actions sur l'école primaire : éduquer à la nature en ville, utilisation des jardins pédagogiques, éduquer à la solidarité internationale et au commerce équitable, livrets ressources pour les enseignants...etc. ;
- création de supports et d'outils : livrets téléchargeables, passeport éco-citoyen distribué en CE2...etc. ;
- appui sur des équipements : centre pédagogique eau et nature du Grand Parc de Miribel-Jonage, Maison Rhodanienne de l'Environnement...etc. ;
- organisation de rencontres et mise en réseau d'acteurs.

La majorité des actions des collectivités sont conduites vers l'école primaire et le thème initial était centré sur la nature. Aujourd'hui, il y a un élargissement des thèmes et une volonté de toucher un public plus diversifié.

Il a aussi été noté que les collectivités des grandes villes (Lyon, Grenoble) ont un rôle polarisant sur le territoire et engendrent du dynamisme, notamment dans le monde associatif. Le paragraphe suivant s'intéresse aux partenariats des collectivités avec d'autres acteurs de l'EEDD.

► Relations avec les autres acteurs

Comme constaté pour les associations, la notion de collaboration et de partenariat semble essentielle pour la construction de projets et d'actions d'éducation à l'environnement et/ou au développement durable. Les collectivités rhônalpines, qui ont la légitimité démocratique pour agir dans ce domaine sans toujours avoir la compétence d'animation ou d'éducation en interne, font régulièrement appel aux associations par le biais de conventions ou d'appels d'offres. Les actions menées par les collectivités en Rhône-Alpes reposent principalement sur les associations (figure 2).

Sur des territoires où ils sont implantés, les CPIE (Centres Permanents d'Initiatives pour l'Environnement), associations dont le label a été créé en 1972, sont par exemple sollicités pour leurs actions de sensibilisation et d'éducation à l'environnement et au développement durable. Ils participent à l'accompagnement de projets au service des politiques publiques qu'ils proposent.

Les associations ont des savoir-faire permettant d'apporter un appui aux collectivités qui souhaitent engager des programmes conjointement avec les acteurs de leurs territoires. Les partenariats avec les associations sont alors l'occasion de mettre en place des dynamiques de travail basées sur les réseaux et la co-construction de projets.

De plus en plus, cependant, le recours à l'appel d'offres est utilisé, cela tend vers une redéfinition du rôle des acteurs. Les projets des associations doivent rentrer dans les cahiers des charges, ce qui constitue un renversement dans les initiatives de projets.

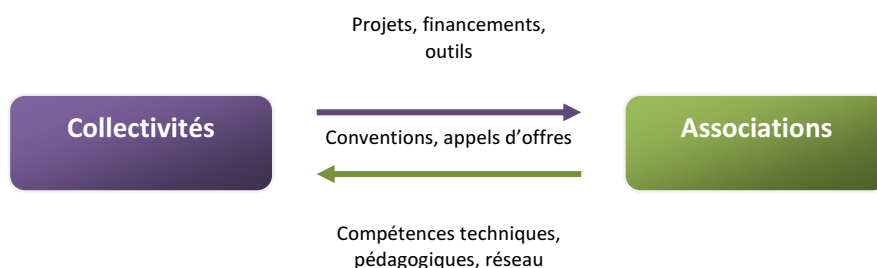


Figure 2 : Schéma des partenariats entre associations et collectivités. CESER Rhône-Alpes, août 2015.

Dans le même objectif de construction de programmes locaux en partenariat avec les acteurs de leurs territoires, les collectivités travaillent et montent des projets avec des entreprises qui ont aussi des compétences pouvant être transmises (source : audition du Grand Lyon). Des actions en direction des acteurs économiques ou en partenariat avec eux existent mais sont très variables et disparates.

Enfin, en ce qui concerne l'enseignement supérieur et la recherche, il n'a pas été recensé de convention sur le sujet de l'EEDD de la part des collectivités mais des projets communs ont été mis en place. C'est le cas, par exemple, du PNR des Bauges, qui a travaillé avec l'INRA pour un concours des prairies fleuries.

1.1.3. L'État

Comme souligné plus haut, l'État a donné de grandes orientations et a joué un rôle incitateur sur la question de l'éducation à l'environnement et/ou au développement durable, que ce soit au travers du Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie (MEDDE) ou du Ministère de l'Education (annexe).

En Rhône-Alpes, les principaux intervenants dans l'EEDD sont :

- les rectorats d'académies de Lyon et de Grenoble ;
- la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement) ;
- la DRJCS (Direction Régionale de la Jeunesse et de la Cohésion Sociale) ;
- la DRAAF (Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt) ;
- l'ARS (Agence Régionale de Santé) ;
- les Agences de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse et Loire-Bretagne ;
- l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie).

Ils travaillent en concertation et en partenariat avec la Région et le monde associatif, ce qui se concrétise au travers :

- de la création de l'ERC (convention cadre de 2009) et de la participation à ses réflexions : place de l'EEDD dans le cadre de la réforme des rythmes éducatifs, autres sources de financement en Rhône-Alpes, participation des jeunes rhônalpins à la COP21 de Paris fin 2015...etc. ;
- du dispositif Ekoacteurs par lequel des projets sont soutenus financièrement ;
- de l'organisation des assises régionales qui ont également intégré les collectivités et quelques entreprises.

Pour la DREAL Rhône-Alpes, il existe une politique historique de soutien au travers des contrats pluriannuels avec les associations.

Pour ces acteurs, des difficultés à élargir à la fois les thématiques, historiquement tournées vers la nature et la biodiversité, et le public visé par les actions (principalement le milieu scolaire), ont été exprimées.

L'implication du citoyen dans l'action et dans les décisions publiques, principe introduit par la SNTEDD (Stratégie Nationale de Transition Ecologique vers un Développement Durable, annexe) nécessite d'abord de passer par la formation du public, ce qui reste difficile mais qui s'amorce. A titre d'exemple, un appel à projets touchant à l'amélioration de l'information et de la sensibilisation sur les liens entre santé et environnement a été lancé par l'ARS, la DREAL et la Région Rhône-Alpes, avec une optique d'ouverture des actions envers le grand public. Il s'adresse prioritairement aux associations pour des actions destinées au grand public et aux acteurs relais en lien avec la santé tels que les professionnels de santé, de la petite enfance ou du monde de l'éducation.

1.1.4. L'Enseignement Supérieur et la Recherche

Les rectorats des Académies de Lyon et de Grenoble sont présents dans les partenariats régionaux d'EEDD que ce soit dans l'ERC, ou par exemple dans le dispositif Ekoacteurs. Mais leur implication ne dépasse pas ou très peu le cadre de l'enseignement scolaire.

En ce qui concerne l'Enseignement Supérieur et la Recherche, les actions de sensibilisation, d'éducation et de mobilisation relatives à l'environnement et/ou au développement durable sont difficilement identifiables.

Les démarches liées au développement durable sont pourtant développées sur les campus. Peuvent être cités le Plan Vert⁵ sur les universités et écoles françaises, créé en 2009, ainsi que le label DD&RS de 2012 (Développement Durable et Responsabilité Sociétale) qui s'appuie sur un référentiel intégré au Plan vert. Le processus national de labellisation DD&RS s'est appuyé sur une phase de test sur sept établissements puis sur une phase de déploiement ouverte à tous les établissements dès l'automne 2015. Le label permettra notamment de valoriser les démarches des établissements dans le développement durable, y compris les démarches pédagogiques.

Différents acteurs interviennent au niveau national comme régional : le Refedd (Réseau français des étudiants pour le développement durable), la CPU (Conférence des Présidents d'Universités), la CGE (Conférence des Grandes Ecoles), l'association Circes (Collectif pour l'insertion du développement durable et de la responsabilité sociétale dans l'enseignement supérieur)...etc. Le Plan Vert est né sous l'impulsion des trois premiers.

Dans les faits, un manque subsiste sur la visibilité des actions de sensibilisation et/ou d'éducation. Afin d'y pallier, le CESER Rhône-Alpes a lancé une enquête auprès des établissements rhônalpins sur les actions conduites, les partenariats, les formations et les freins et leviers. La seconde partie de cette contribution revient sur cette enquête.

1.1.5. Les acteurs du monde économique

Même si les entreprises sont encore peu présentes dans les réseaux et dans les concertations entre les acteurs rhônalpins précédemment décrits, elles sont investies dans des démarches liées à l'environnement et/ou au développement durable. Mais comme pour l'ESR, ces démarches et les actions conduites en ce qui concerne la formation, la sensibilisation ou l'éducation dans ce domaine restent relativement peu connues. La diversité des entreprises rhônalpines et des secteurs d'activités ne fait que renforcer les difficultés à connaître les actions menées sur le monde économique.

Les acteurs du monde économique jouent un rôle dans l'EEDD avec des connaissances et des compétences qu'ils doivent davantage faire connaître et partager.

Depuis plusieurs années, les entreprises ont ainsi renforcé leurs engagements et accru leurs actions en mobilisant l'ensemble des salariés au travers des institutions représentatives du personnel lorsqu'elles existent ou directement avec l'aide de leurs organisations professionnelles ou réseaux consulaires.

La deuxième partie de la contribution revient donc sur les actions d'éducation, de sensibilisation, de formation dans le monde économique.

⁵ L'article 55 de la loi du 3 août 2009 demande que : « Les établissements d'enseignement supérieur élaborent un « plan vert » pour les campus. Les universités et grandes écoles pourront solliciter une labellisation sur le fondement de critères de développement durable ». Le Plan Vert s'attache à la politique environnementale des établissements, à la politique sociale et aux enseignements et travaux de recherche. Le référentiel du Plan Vert reprend 9 défis relatifs, entre autres, à l'énergie, au transport et à la mobilité durable, à la gouvernance, à l'éducation et à la formation. Les établissements se servent de ses défis pour élaborer une stratégie et un plan d'actions, à la suite d'un état des lieux et d'un diagnostic.

1.2. Enjeux et perspectives de développement de l'EEDD sur le territoire rhônalpin

La diversité des acteurs, de leurs actions et de leurs structurations est un constat établi. Des projets communs s'engagent, certains acteurs se sont rapprochés depuis plusieurs années à l'image de l'organisation des assises nationales de l'EEDD et des partenariats entre collectivités et associations. Mais, la coordination et la collaboration qui permettraient de développer des actions d'un nouveau genre, vers des publics plus diversifiés et sur de nouvelles thématiques, paraissent encore limitées. C'est pourquoi le CESER Rhône-Alpes a souhaité approfondir la question dans cette contribution, et en particulier pour l'ESR et la sphère économique. Une évolution des pratiques est indispensable dans une perspective de massification des actions d'EEDD en direction de tous les publics et d'accélération de ses effets sur le bilan environnemental.

1.2.1. Des acteurs rhônalpins encore cloisonnés

Les relations entre les acteurs rhônalpins s'expriment à des niveaux différents (figure 3) :

- Les collectivités et les associations interagissent et travaillent ensemble depuis de nombreuses années.
- Les partenariats entre collectivités et entreprises restent marginaux, même s'il y a là aussi un partage de valeurs autour du développement durable, constaté par exemple dans les entreprises qui engagent une démarche RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) ou de développement durable.
- Comme le précise la « recherche-action » du Réseau Ecole et Nature (REN) sur le partenariat associations/entreprises, des liens existent depuis plusieurs années. Toutefois, les conceptions de ces deux derniers partenaires en matière d'éducation, d'environnement et de développement durable doivent évoluer, et les regards mutuels doivent changer.

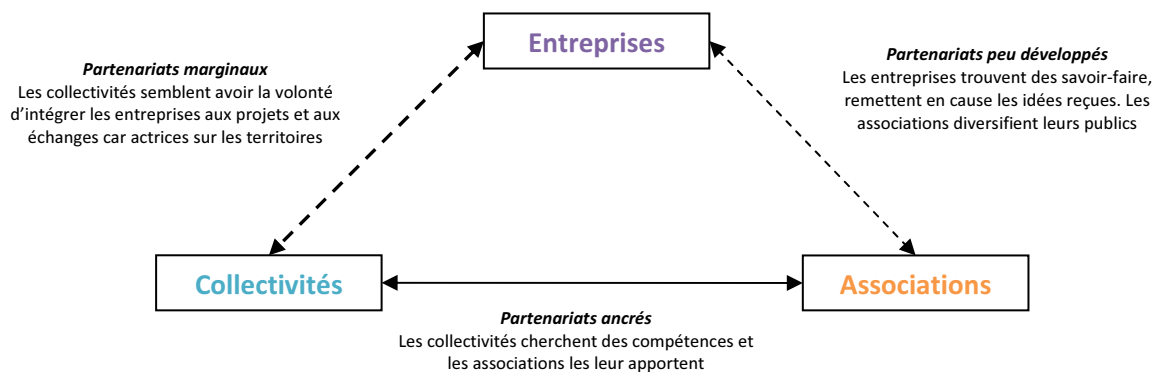


Figure 3 : Schématisation des relations entreprises-collectivités-associations observées en Rhône-Alpes.
CESER Rhône-Alpes. Août 2015.

Par ailleurs, un Espace Régional de Concertation (ERC-EEDD) a été créé suite à la signature d'une convention-cadre en 2009 entre la préfecture de région, la Région Rhône-Alpes, les Agences de l'Eau Loire-Bretagne et Rhône Méditerranée Corse, les académies de Lyon et de Grenoble, l'ADEME et le GRAINE. Il marque le début d'un regroupement des acteurs à l'échelle régionale permettant notamment l'organisation des assises de l'EEDD et l'encouragement des échanges ponctuels. Toutefois, cet espace semble faciliter principalement les relations entre le milieu associatif, l'Etat et la Région. Malgré son existence, le manque de visibilité des politiques territoriales et la méconnaissance mutuelle entre acteurs sont des constats soulignés lors des auditions menées par le CESER, ainsi que le manque de lien avec les acteurs du monde économique, encore trop faiblement représentés au sein du GRAINE et de l'ERC.

1.2.2. Vers une nécessaire diversification des cibles et des thèmes

Les actions d'EEDD ont été principalement ciblées sur la scolarité et le jeune public et les thématiques abordées sont majoritairement liées à l'environnement (eau, nature, biodiversité, écologie...etc.). Traiter du développement durable signifie d'aborder des thèmes sur le plan tant environnemental que culturel, social et économique.

Une diversification des thèmes a été notée chez différents acteurs tels que les relations entre santé et environnement, le commerce équitable, l'économie sociale et solidaire, l'alimentation, la solidarité internationale, l'écocitoyenneté...etc. C'est aussi ce que montre la figure 4 ci-dessous.



Figure 4 : Résumé du projet associatif. GRAINE Rhône-Alpes, 2014.

Les grands axes du projet associatifs ont été associés aux thèmes de réflexion et d'échange des onze chantiers des 3èmes Assises Rhône-Alpes de l'EEDD. Ces thèmes se relient au développement durable et aux enjeux sociétaux : « valeurs et éthique », « alimentation », « villes durables et territoires ».

Les acteurs de Rhône-Alpes sont en pleine mutation et en pleine réflexion sur les façons d'élargir le public cible, comme en est témoin la question centrale des 3èmes Assises Régionales de l'EEDD de 2012 : « Que faut-il mettre en œuvre pour que ces questions puissent être portées par d'autres professionnels/acteurs, à leur niveau et avec leurs spécificités, pour sensibiliser le plus grand nombre ? ».

Les partenariats se construisent, se renforcent et permettent d'engendrer une démarche d'ouverture à de nouveaux publics dans les entreprises, les universités, la recherche...etc.

1.2.3. Vers un développement des méthodes et des outils

La volonté d'élargir les cibles et les thèmes passe aussi par une réflexion sur l'utilisation de nouveaux moyens. Une importance est désormais donnée aux démarches de développement durable intégrant des axes de travail sur la sensibilisation et la formation.

Les actions se développent dans l'ESR, les collectivités et les acteurs économiques, avec la mise en place de ces démarches qui visent à repenser leurs modes de fonctionnement en vue de limiter leurs impacts. Peuvent être citées les politiques d'éco-responsabilité (comme vu pour la Région Rhône-Alpes), les Systèmes de Management Environnementaux, les Agendas 21 locaux ou encore les bilans carbone.

Le développement des politiques d'éco-responsabilité chez les acteurs de Rhône-Alpes est relativement récent. De même, les tendances vont vers l'incitation aux initiatives collectives au niveau local, aux opérations participatives, à l'innovation sociale. L'EEDD engendre une diversité des approches, des méthodes pédagogiques et ouvre à de nouvelles possibilités par le travail en partenariat et en réseau qu'elle implique.

1.2.4. L'attribution des moyens à la hauteur des nécessités

Pour le CESER, comme le rappelle la Stratégie nationale de transition écologique vers un développement durable 2015-2020, la transition écologique implique une manière renouvelée d'appréhender le cadre et les modes de vie ainsi que de nouvelles temporalités. Sa réussite suppose que les diverses composantes de la société s'approprient les enjeux et adoptent de nouvelles références et de nouveaux comportements individuels et collectifs pour y faire face. L'élévation continue du niveau global de formation de la population doit viser à formaliser une vision d'ensemble intégrant l'EEDD, de la maternelle au supérieur. Le contrat de plan Etat Région (CPER) 2015-2020 doit y contribuer en intégrant dans son soutien le monde économique au sens large, notamment au travers de la formation professionnelle (initiale et continue) afin de mobiliser toute la diversité des approches éducatives, ainsi qu'une plus grande transdisciplinarité.

Dans son « Rapport d'activités développement durable 2014 », le Conseil régional Rhône-Alpes rappelle que, dans le cadre de la politique régionale votée en 2008, l'activité conduite en 2014 a répondu à deux objectifs, à savoir :

1. Poursuivre la structuration régionale des réseaux d'acteurs ;
2. Poursuivre une évolution de l'action régionale en faveur d'une diversification des publics cibles (augmentation des publics adultes notamment), et dans une perspective de renforcement des acteurs sur les champs relatifs à l'adoption durable de comportements plus respectueux de l'environnement, et sur des thématiques en lien avec les compétences régionales.

La contribution du CESER s'inscrit en cohérence et renforce ces deux objectifs.

2. Pour amplifier les actions en Rhône-Alpes dans deux espaces clés de l'EEDD

Le panorama décrit dans la première partie, bien que non exhaustif, montre l'étendue d'une réflexion et des avancées sur le thème de l'EEDD. Tous les acteurs se responsabilisent, cherchent à communiquer et à évoluer dans leurs interactions. Les actions d'EEDD se concentrent principalement sur le parcours scolaire, de la maternelle au lycée, avec un fort accent sur le primaire. La démarche des collectivités territoriales, de l'Etat et des associations fait l'objet de multiples analyses précises, certaines portant sur le territoire rhônalpin.

Ces deux principales raisons ont conduit le CESER Rhône-Alpes à se focaliser sur des espaces clés (figure 5) pour lesquelles les actions de l'EEDD sont à l'articulation de la connaissance et de l'action :

- l'enseignement supérieur et recherche (ESR) ;
- le parcours professionnel au sein du monde économique.

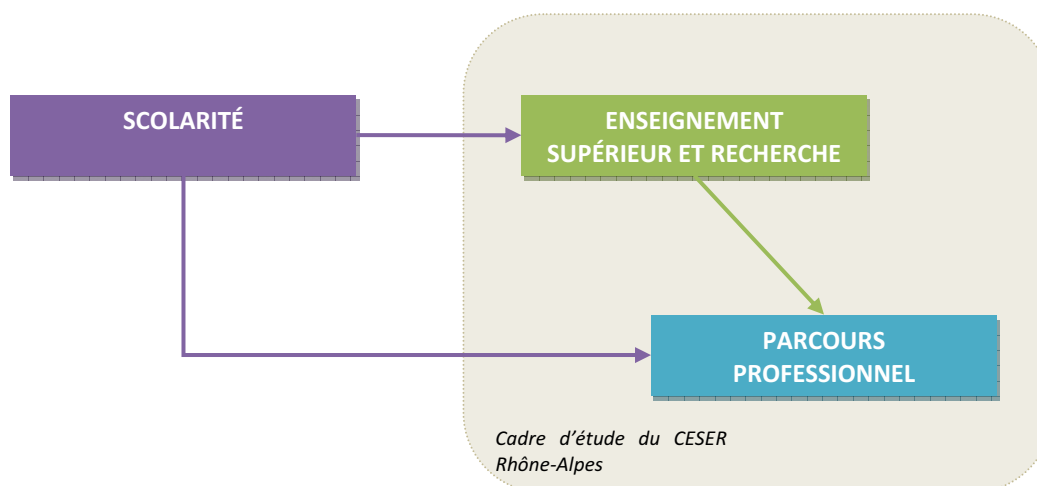


Figure 5 : Les espaces forts de l'Education à l'Environnement et au Développement Durable dans le parcours de vie d'un citoyen. CESER Rhône-Alpes, 2014.

Cette seconde partie doit permettre d'analyser l'ESR et le parcours professionnel au travers de différentes réalisations dans le monde économique en Rhône-Alpes. L'objectif est de mettre en avant certaines pratiques, d'identifier les leviers d'actions mais aussi les freins et de dégager des recommandations en vue d'une massification des actions d'EEDD dans ces deux grands espaces de vie.

2.1. Au sein de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (ESR)

Afin d'obtenir une meilleure visibilité des actions et des enjeux de l'EEDD à l'échelle régionale, le CESER Rhône-Alpes a lancé une enquête auprès de 51 établissements d'Enseignement Supérieur et de Recherche (annexe). Un questionnaire permettant de connaître le niveau d'engagement des établissements dans l'EEDD a été envoyé. Il a été découpé en quatre parties :

1. L'éducation à l'environnement et au développement durable dans l'établissement.
2. L'évolution actuelle des formations par rapport au sujet de l'environnement et du développement durable.
3. Les partenariats socio-économiques des établissements sur ce sujet.
4. Les leviers et/ou les freins identifiés pour agir en termes d'EEDD.

20 établissements ont apporté des réponses, ce qui correspond à environ 39% des établissements d'enseignement visés.

La partie 2.1 s'appuie donc en grande partie sur les constats dressés à partir de cette enquête.

2.1.1. Chiffres clés en Rhône-Alpes

Rhône-Alpes est la deuxième région universitaire française après l'Île-de-France. Le paysage de l'ESR régional compte 64 principaux établissements (source : diagnostic territorial 2014 du Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, extrait en annexe) :

Nombre	Type d'établissement
--------	----------------------

8	Universités
1	Grand établissement (Institut National Polytechnique de Grenoble) qui regroupe 6 écoles d'ingénieurs
12	Organismes de recherche
10	Écoles d'ingénieurs
11	Écoles sous tutelle du Ministère de la Culture et de la Communication ou du Ministère chargé de la Justice et des Libertés (écoles nationales supérieures d'architecture, écoles nationales supérieures d'art...etc.)
9	Autres écoles et instituts (ENS Lyon, IEP...etc.)
9	Écoles de commerce
3	Centres Hospitaliers Universitaires
1	Centre de lutte contre le cancer

247 166 étudiants étaient inscrits dans l'enseignement supérieur en 2010-2011 (chiffres issus du diagnostic territorial 2014 du Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche) :

- Académie de Grenoble : 84 351
- Académie de Lyon : 162 815

La même source indique que, selon des chiffres de 2009, 46 423 ingénieurs et personnels techniques de recherche sont employés dans la région, qui compte également environ 27 990 chercheurs (11 630 dans la recherche publique et 16 360 dans les entreprises).

2.1.2. Enjeux principaux

Comme déjà explicité en première partie, les établissements de l'enseignement supérieur ont l'obligation depuis 2009 de mettre en place une démarche de développement durable communément appelée « Plan Vert ». Un « canevas » servant de guide pour la mise en place de la démarche ainsi qu'un référentiel pour sa mise en œuvre ont été élaborés depuis. Le référentiel a été établi dans une optique d'amélioration continue et de DD&RS (Développement Durable et Responsabilité Sociétale) en cohérence avec les défis du canevas du Plan Vert et avec les objectifs de la norme ISO 26000⁶. Il sert de base au processus de labellisation DD&RS envisagé.

Le Plan vert est un outil que les établissements doivent utiliser pour mener à bien leur politique de développement durable en lien avec les partenaires du territoire (entreprises, collectivités...), il s'agit bien d'une opportunité pour renforcer les dynamiques territoriales.

⁶ La norme internationale d'application volontaire AFNOR ISO 26000:2010 est une des principales références en matière de Responsabilité Sociétale. Il ne s'agit pas d'une norme de management destinée à la certification. Elle s'articule autour de sept questions centrales de responsabilités sociétales : gouvernance de l'organisation, questions relatives aux consommateurs, relations et conditions de travail, environnement, loyauté des pratiques, Droits de l'Homme, communautés et développement local.

Le référentiel Plan Vert se constitue comme un outil de pilotage avec cinq domaines d'actions décrits sur le site internet du MEDDE (Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie) :

- **Stratégie et gouvernance** : engagement de la direction de l'établissement dans une politique de développement durable avec définition de sa stratégie.
- **Politique sociale et ancrage territorial** : politiques sociales et humaines mises en oeuvre pour les personnels et les étudiants. Implication et soutien de projets liés à la solidarité, associatifs ou étudiants, locaux ou internationaux.
- **Gestion environnementale** : prise en compte des impacts environnementaux de l'établissement, par exemple dans ses politiques d'achats ou de transports.
- **Enseignement et formation** : « intégration des enjeux du développement durable dans la formation initiale et continue : tronc commun de connaissances « développement durable », cours spécifiques dans les diverses disciplines, enseignements de spécialisation, transversalité des enseignements, méthodes et outils pédagogiques, accompagnements sur les projets et stages. Education et développement de pratiques et de comportements responsables. »
- **Activités de recherche** : développement des projets de recherche dans le développement durable, création d'un « centre de ressources et de valorisation des recherches et des équipes ».

Des enjeux de formation et d'éducation se dégagent donc bien de ce plan. Ces enjeux sont liés à la réussite même de la démarche sur un établissement ou sur un campus (formation et sensibilisation du personnel notamment) mais aussi à la demande des recruteurs (formation des étudiants) et à l'attractivité que cela représente (§ 2.1.4).

Une opportunité de la démarche DD&RS aussi présente est celle de l'association avec des acteurs économiques pour constituer des formations adaptées à leurs besoins intégrant des connaissances voire des compétences en environnement/développement durable. Ce point a été relevé dans les résultats de l'enquête du CESER. Pour certains établissements, des partenariats ont été mis en place avec des entreprises pour des alternances ou stages, pour la construction de modules de formation DD et l'intervention de professionnels dans ceux-ci.

Par la démarche DD&RS et l'évolution des formations vers l'intégration croissante d'enseignements sur le développement durable, sont aussi visés la contribution à la transition écologique et les gains sur la notoriété, la crédibilité et l'image des établissements. En outre, certains de leurs financements publics sont étroitement corrélés à ces démarches (éco-conditionnalité).

2.1.3. Actions en EEDD et cibles

Les vingt réponses reçues dans l'enquête du CESER sur les établissements rhônalpins de l'ESR indiquent toutes que des actions sont en place et intégrées, excepté pour un établissement qui prévoit cependant une mise en place sur 2015 (Plan Vert). Le constat qui s'est imposé au traitement des résultats est que cette intégration s'est amplifiée depuis 2010 dans l'ESR de Rhône-Alpes avec l'incidence du Grenelle I.

Les types d'actions décrites dans les réponses ciblent les étudiants et doctorants, les chercheurs, l'ensemble des usagers et les personnels techniques et administratifs. Les étudiants demeurent la cible principale (annexe). Les actions sont organisées de manière ponctuelle ou à échéances régulières.

Des actions générales de sensibilisation sur l'environnement ou sur le développement durable sont organisées et touchent tant le public interne des établissements que le public externe. C'est le cas des visites (par exemple organisées lors de la semaine du développement durable pour montrer des projets mis en place), de l'organisation de conférences, de projections ouvertes à tous.

De plus, il apparaît que les étudiants sont moteurs pour initier des projets de sensibilisation, de communication et de diffusion sur le développement durable. De nombreuses associations étudiantes intègrent les principes du développement durable et montent des projets divers : AMAP (Associations pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne) étudiante, des projets de développement Nord-Sud, préservation de la biodiversité...etc.

Les thématiques abordées dans ce cadre dans les établissements de l'enquête sont très diverses. Afin d'en donner un aperçu, quelques exemples peuvent être cités : achats responsables, déchets, transports, éco-responsabilité, eau, réduction des consommations, gaspillage alimentaire...etc.

Sur les formations, les contenus sont beaucoup plus spécifiques et techniques que sur les actions générales citées plus haut et sont adaptés aux débouchés, aux demandes des employeurs. Ont été cités : l'agro-écologie, l'éco-conception, les certifications, l'éco-efficacité énergétique, le traitement de l'eau, les Systèmes de Management Environnementaux (SME), la responsabilité sociétale, le droit de l'environnement...etc.

Enfin, un souhait d'évolution de la part des établissements ayant répondu à l'enquête a été relevé, avec la volonté d'intensifier les actions déjà menées, de les développer en réseaux, en intégrant davantage de lien avec les acteurs des territoires d'implantation.

2.1.4. Formations

Les formations en environnement mises en place dans l'enseignement supérieur répondent à une demande liée à l'économie verte relativement récente et croissante. Il s'agit d'un élément essentiel de la transition écologique qui prépare à de nouveaux métiers et aux évolutions des compétences.

Dans l'enquête du CESER, les formations liées à l'environnement ou au développement durable (16 établissements concernés) peuvent être spécialisées (exemple : Mastère Spécialisé Management de l'Environnement et de l'Eco-Efficacité Énergétique à l'INSA) ou peuvent proposer des actions telles que des projets d'étudiants liés au développement durable, l'intégration d'un volet « développement durable » dans les rapports de stage...etc. Une forte majorité des établissements ayant répondu propose des formations liées à l'environnement et/ou au développement durable. L'offre est dense, et évolue encore. Huit établissements interrogés ont répondu avoir mis en place des formations liées à l'environnement depuis plus de 10 ans, voire plus de 15 ans pour certains.

La formation continue en environnement et/ou en développement durable existe aussi sur 12 des établissements concernés.

Sur les formations initiales en environnement au niveau national, le Commissariat Général au Développement Durable (CGDD) a publié en octobre 2014 des chiffres et statistiques pour l'année 2012, répertoriant 1 120 formations. Les grands domaines les plus représentés touchent à la protection de la nature, gestion et étude des milieux et des équilibres écologiques, et à la prévention des risques et réduction des pollutions et nuisances (figure 6).

Rhône-Alpes comptabilise un nombre important d'inscriptions dans ses formations initiales en environnement (2^{ème} après l'Ile-de-France). La région se distingue aussi par des formations en prévention et réduction des pollutions plus nombreuses qu'au niveau national avec 26,1% des formations initiales en environnement. La présence relativement forte de l'industrie, actuelle et passée, peut expliquer ce chiffre.

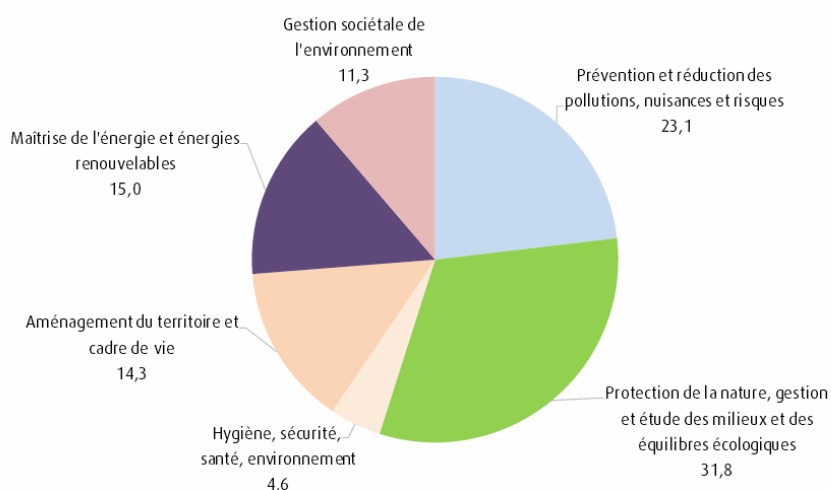


Figure 6 : Répartition par domaine du nombre de formations initiales en environnement en 2012 et en %.
Données Céreq, base Reflet - MESR, bases BCP et Sise - Traitements : SOeS, 2014, publication CGDD 2014.

La maîtrise de l'énergie et des énergies renouvelables est un domaine de formation en hausse de 6% depuis 2008. Selon le CGDD, entre 2008 et 2011, « une centaine de formations supplémentaires ont été « étiquetées » environnementales, dont plus de la moitié dans le domaine de l'énergie, une vingtaine dans celui de la prévention et réduction des pollutions et une quinzaine dans celui de la gestion sociétale de l'environnement. ».

Une attractivité des formations environnementales est constatée par le CGDD. En effet, les effectifs nationaux ont augmenté de 2,3% par an entre 2008 et 2011 alors que les formations non environnementales enregistraient une baisse inversement proportionnelle.

2.1.5. Partenariats

Les partenariats socio-économiques sont nombreux et participent fortement aux actions d'EEDD. Ils permettent de créer de nouveaux sujets de recherche, d'apporter un financement à la formation, de favoriser les actions de sensibilisation et de développer la collaboration entre les différents acteurs.

Les partenariats relevés dans les **réponses de l'enquête** se font dans différents cadres :

- projets étudiants ;
- organisation de conférences ;
- travaux de recherche, plateformes R&D ;
- participation à la définition des programmes de formation et dispense de cours par des professionnels venant d'entreprises ou de collectivités ;
- partages d'expériences, tables rondes ;
- création de chaires en partenariat avec des acteurs économiques (exemple : une chaire industrielle sur l'eau avec de grandes entreprises spécialistes du traitement de l'eau ou une chaire de recherche sur la valorisation des modèles coopératifs et mutualistes avec une banque) ;
- mise en place de plans sur la mobilité, l'énergie/la rénovation énergétique ou encore la gestion des déchets.

Les principaux partenaires apparaissant dans les résultats de l'enquête sont les collectivités, les entreprises, les associations, les chambres consulaires.

2.1.6. Retour sur les principaux leviers et freins identifiés

La synthèse, présentée en annexe, reprend les freins et les leviers transmis par les établissements via l'enquête du CESER.

Les leviers cités sont de véritables encouragements quant au déploiement des politiques de développement durable et par conséquent d'EDD (Education au Développement Durable) :

- les engagements des directions, la formalisation par des politiques et programmes ;
- le développement des formations en lien avec l'environnement et le développement durable, la variété des enseignements ;
- l'évolution vers de nouveaux partenariats ;
- l'élargissement des sujets de recherche et des projets ;
- la motivation des acteurs ;
- l'intégration dans des projets urbains, les liens avec les collectivités ;
- la diversité des publics touchés.

Des efforts restent encore à faire et les freins synthétisés d'après les réponses de certains établissements le montrent :

- l'insuffisance de temps et de moyens accordés à la formation continue ;
- le manque d'incitation et d'appui des politiques d'établissements ;
- le manque de maturité des réseaux freinant la pluridisciplinarité ;
- le contexte isolé vis-à-vis de la ville et des projets urbains, le manque de lien avec les collectivités géographiquement proches pour certains établissements ;
- l'instabilité sémantique, l'étendue du champ de l'EEDD.

SYNTHESE DES CONSTATS

Sur la base de son enquête, le CESER constate que le mouvement d'EEDD est en marche en Rhône-Alpes dans les établissements de l'ESR.

Cependant, même si les résultats de l'enquête ne sont pas exhaustifs, de fortes disparités ont été relevées concernant le niveau d'engagement des différents établissements ayant répondu. Une absence de visibilité globale des contenus et des actions d'EEDD au sein des formations et des filières est apparue.

Le CESER observe que le lien avec les territoires d'implantation des établissements est réactivé à l'occasion des Plans Verts qui permettent la multiplication des moyens et des actions d'EEDD. Cependant, ils ne sont pas encore généralisés.

Enfin, la massification des actions, aujourd'hui perceptible, se conjugue avec le caractère transversal au sujet du « développement durable », qui permet de toucher de nombreux sujets et filières, et d'interconnecter différents établissements, disciplines et filières. Une telle interconnection semble pouvoir se développer davantage. L'ampleur du mouvement doit être rendue plus visible et plus lisible face à l'ensemble des décideurs et des usagers du service rendu par l'enseignement supérieur et la recherche.

2.2. Dans le monde économique

La stratégie nationale de transition écologique vers un développement durable 2015-2020 rappelle que « la transition écologique doit être [...] une opportunité de développement économique, une source de création d'emplois favorisant la cohésion sociale et territoriale [...]. Si la mutation écologique des activités économiques, pour certaines, est déjà enclenchée, c'est toutefois un véritable changement de culture qu'il faut opérer. ».

Dans cette partie, le CESER a choisi d'analyser comment la notion d'EEDD se définit et comment elle intervient dans des parcours professionnels. La multiplicité des activités a amené le CESER à choisir quelques secteurs d'activité parmi les plus représentatifs de l'économie régionale.

Loin de toute exhaustivité, notre analyse souhaite mettre en évidence quelques leviers et quelques freins pour que l'EEDD s'amplifie lors de la vie active.

2.2.1. Le tourisme

• Chiffres clés en Rhône-Alpes

La région Rhône-Alpes est dynamique sur le tourisme et reste la 2^{ème} région touristique française après l'Ile-de-France. Le tourisme représente 9% du PIB régional et emploie 132 200 salariés ETP (INSEE) ainsi que 50 000 saisonniers.

Pour les hébergements, la capacité en lits se répartit essentiellement sur trois départements (72% pour la Savoie, la Haute-Savoie et l'Isère) et compte au total⁷ : 238 000 lits en hébergement marchand et 1 650 500 lits en résidences secondaires.

De par ses caractéristiques naturelles, Rhône-Alpes possède un fort potentiel pour le développement du tourisme durable, quelques exemples :

- 11 parcs naturels : 3 nationaux et 8 régionaux (en projet : Belledonne et Dombes) ;
- 65 % du territoire couvert par 3 massifs montagneux (Alpes, Jura, Massif Central) ;
- 21 grands lacs, 6 fleuves/grandes rivières.

La future région Auvergne-Rhône-Alpes deviendra :

- la 1^{ère} région en sites labellisés écotourisme, 110 stations vertes sur 164 stations ;

⁷ Chiffres publiés par Rhône-Alpes Tourisme dans *Rhône-Alpes - Mémento du tourisme 2015*.

- la 1^{ère} région en nombre d'établissements déclarés « Activités de Pleine Nature » (7600) ;
- la 1^{ère} région en CPIE (Centres Permanents d'Initiatives pour l'Environnement), de CIE (Centres d'Initiation à l'Environnement) et de centres de classes de découverte.

- **Contexte et enjeux en lien avec le développement durable**

→ **Contexte et éléments de définition :**

Un travail est mené depuis 2005 par Rhône-Alpes Tourisme au sujet du tourisme durable et de l'écotourisme.

La définition du tourisme durable donnée par l'OMT (Organisation Mondiale du Tourisme) favorise les relations entre touristes et habitants d'un territoire : « Toute forme de développement, aménagement ou activité touristique qui respecte et préserve à long terme les ressources naturelles, culturelles et sociales, et contribue de manière positive et équitable au développement économique et à l'épanouissement des individus qui vivent, travaillent ou séjournent sur ces espaces ».

Une définition de l'écotourisme a été introduite en audition par Hugues Béseau, Directeur du Pôle Ingénierie, Prospective, Stratégie, Innovation (Rhône-Alpes Tourisme), récapitulant les points évoqués par Jonathan Tardif⁸ :

- « un tourisme axé sur la découverte des patrimoines naturels et culturels ;
- un tourisme qui possède une composante éducative et de sensibilisation au territoire et à l'environnement ;
- une forme de développement qui contribue au bien-être des communautés locales, au développement raisonné et qui encourage leur participation ;
- un tourisme qui contribue à la protection des patrimoines naturels et culturels, matériels et immatériels et du cadre de vie. »

L'écotourisme apparaît comme une spécificité du développement durable qui ajoute les dimensions de pédagogie et d'éducation au territoire. Il intègre les notions de respect de l'environnement, par la réduction de l'empreinte écologique sur un territoire et de respect de la population par le partage, l'initiation, l'immersion qui sont recherchés et procurés. Qualifier l'offre en écotourisme, c'est travailler sur les piliers du Développement Durable⁹ mêlés à la composante éducative et à la médiation à l'environnement.

L'écotourisme amène une sensibilisation au territoire, aux problématiques et aux pratiques du développement durable. Le développement durable et le tourisme sont des principes d'intervention appliqués à un développement économique.

→ **Les principaux enjeux du tourisme régional :**

Les principaux **enjeux environnementaux** pour le tourisme actuel sont en lien avec :

- le changement climatique : les destinations touristiques, notamment celles liées à l'eau et à la neige pour Rhône-Alpes, vont devoir changer leurs problématiques ;
- le gaspillage des ressources naturelles ;
- la perte de biodiversité, les changements d'écosystèmes ;
- la surfréquentation touristique et la capacité de charge des territoires ;
- la pollution – la production de déchets, parfois massivement et de façon ponctuelle sur l'année.

Le tourisme, et plus particulièrement son développement à venir, compte aussi des **enjeux sociaux** liés :

- aux conditions de travail, à l'accueil des saisonniers ;
- à la précarité de l'emploi, à l'exclusion physique et financière ;
- aux crises de vocation, à la mixité sociale, à la qualité de vie et de services.

⁸ Enseignant-chercheur en sciences sociales de l'Université de Montréal, Jonathan Tardif s'est notamment intéressé dans ses travaux et publications à l'écotourisme et au développement durable. Il a terminé une thèse en 2014 intitulée « Écologie politique de l'écotourisme dans les aires protégées des pays du Sud : Le cas de Chi Phat dans les Cardamomes au Cambodge ».

⁹ Dans son intervention, Hugues Béseau a repris cinq piliers pour qualifier le développement durable : environnemental-social-culturel-patrimonial-économique.

Les **enjeux économiques** sont aussi bien présents et liés à différents points :

- le développement du tourisme au service du développement du territoire : l'activité touristique doit irriguer les économies du territoire et se nourrir des activités de celui-ci ;
- le passage actuel de territoires de pratiques (ski, escalade, randonnée...etc.) à des territoires à vivre (clientèle qui diversifie ses séjours, demande des séjours d'immersion dans un territoire) pour la région ;
- la pérennisation des activités sur l'année, l'équilibre des saisons ;
- la montée en compétence des emplois locaux. Le tourisme est entré dans une hyperconcurrence entraînant le développement d'une économie de marché concurrentielle, une montée en qualité, une professionnalisation, une organisation et une structuration accrues ;
- la France est 1^{ère} région touristique du monde en arrivées, ce qui devrait diminuer dans l'avenir. Le tourisme doit être qualifié pour que les clientèles continuent à fréquenter les territoires. Les tendances vont au raccourcissement des durées de séjour, à la baisse des dépenses sur place, à la multiplication des formes de séjour ;
- la prédominance de l'immédiateté, de la rapidité, de la réactivité. Il faut être proactif.

Une véritable transformation du tourisme est en train de s'opérer en France et en Rhône-Alpes. Cela peut être relié aux modifications de la demande des clientèles, des pratiques mais aussi à la prise de conscience des répercussions du changement climatique et des impacts environnementaux, sociaux et économiques sur les territoires.

- **Cibles touchées**

Le tourisme peut apporter une part importante dans l'éducation, la sensibilisation, la formation à l'environnement et au développement durable. Ce secteur peut toucher un public très large :

- les touristes : publics intergénérationnels de milieux variés ;
- les acteurs en territoires : hôteliers, restaurateurs, responsables et personnels d'infrastructures, de grands sites, organisateurs de festivals...etc. ;
- les professionnels : personnels d'offices de tourisme ;
- les élus, les habitants d'un territoire touristique.

- **Actions**

Il pourrait presque être exprimé ici que les nombreuses actions conduites dans le tourisme en lien avec le développement durable ou avec l'environnement touchent obligatoirement une part de sensibilisation, de formation, de responsabilisation, que ce soit envers les clientèles ou envers les acteurs du tourisme.

La mise en place d'une démarche engendre forcément de la communication, de la formation et de l'éducation. Plusieurs exemples ont été retenus ici :

→ **« Alplakes »**

Il s'agit du développement d'un écotourisme initié par Rhône-Alpes Tourisme sur les lacs alpins depuis 2005 puis étendu sur tout le territoire rhônalpin avec la création d'un label reconnu. La démarche inspire d'autres filières et territoires qui l'ont personnalisée. L'objet de la démarche est de concilier développement des espaces et maintien des richesses naturelles.

→ **Les labellisations**

Les labellisations en écotourisme existent sous de multiples formes. Elles garantissent aux touristes un certain niveau de qualité et leur sert de repère. Elles permettent aussi aux professionnels de lutter contre le greenwashing¹⁰ et de se différencier du tourisme de masse. Les labels constituent des enjeux de revalorisation, de positionnement et de sérieux.

¹⁰ Selon le guide anti-greenwashing publié par l'ADEME en 2012, les pratiques concernent : « le mensonge, la promesse exagérée, l'usage de termes abscons, le manque de transparence, la suggestivité disproportionnée des visuels, le faux écolabel (autoproclamé et ne correspondant à aucun référentiel), une mise en avant hors contexte du produit valorisé, une allégation sans fondement, une fausse exclusivité. »

Un exemple est le label « Station Verte » datant de 1964 remis au goût du jour en 2011 avec une interrogation nouvelle sur les perspectives du tourisme en campagne et en moyenne montagne.

Afin d'aider les professionnels dans l'engagement de démarches écotouristiques, Rhône-Alpes Tourisme a également mis en ligne des référentiels adaptés aux activités. Il s'agit d'outils pour l'état des lieux, la planification d'actions et l'évaluation.

→ **Mission d'éducation d'un Parc Naturel Régional (PNR)**

L'éducation est l'une des cinq missions des PNR. Par exemple, celui des Bauges a mis en place un programme d'éducation au territoire pour la compréhension et le partage des enjeux. Les objectifs sont de faire connaître et apprécier le cadre de vie, de mobiliser et de favoriser les échanges pour l'action collective, et d'investir pour éduquer les jeunes dans une vision d'avenir.

Trois grandes activités se développent sur le parc : le tourisme, l'agriculture et la forêt. Quatre stations de ski complètent le secteur économique.

Les publics ciblés par les actions d'éducation sont les visiteurs et les habitants du parc au sens large (élus, acteurs économiques, citoyens...). Les exemples relevés :

- mise en place de six guides écovolontaires en été pour sensibiliser les randonneurs ;
- création de deux maisons thématiques pour la faune et la flore ;
- aménagement de sentiers d'interprétation pour sensibiliser le public aux enjeux du patrimoine ;
- valorisation du label Geopark : livrets pédagogiques, sorties géologiques ...etc.

Des partenariats sont souvent utilisés pour les projets d'éducation par le Parc des Bauges (fermes pédagogiques, associations spécialisées, réseaux...etc.).

Les thèmes étudiés sont très larges : patrimoine naturel, patrimoine culturel, forêt, agriculture, biodiversité...etc. S'il est vrai que le public scolaire va plus naturellement vers les thématiques liées au patrimoine naturel, le PNR tente d'élargir les sujets proposés.

→ **Formation**

La formation des professionnels n'est pas en reste, comme le démontre la liste des formations proposées par Trajectoires Tourisme (pôle de formation de Rhône-Alpes Tourisme) :

- Formations sur l'écotourisme ouvertes à tous les professionnels de Rhône-Alpes ;
- Formations territorialisées car de plus en plus de territoires ont conscience de la nécessité de s'interroger sur le tourisme durable ;
- Formations spécifiques stations vertes/villages de neige ;
- Formations orientées marketing de l'écotourisme.

Par ailleurs, une offre de formation continue a été créée par les universités et est utilisée par les élus. L'approche universitaire reste pour autant relativement peu développée.

- **Les principaux freins et leviers**

Les principaux freins et leviers identifiés pour les actions menées en éducation, formation et responsabilisation à l'environnement/développement durable dans les auditions relatives au tourisme ont été listés ci-dessous.

Freins	Leviers
- Les coûts et charges pour les acteurs et pour la clientèle en ce qui concerne l'écotourisme - La faible approche « tourisme et DD » par la formation universitaire ou l'enseignement supérieur afin de former les professionnels du tourisme, les élus...etc. - La faible intégration de sujets Environnement/DD dans les formations spécifiques au tourisme (Bac Pro, BTS...etc.) - L'écotourisme reste encore marginal - Les difficultés pour évaluer les actions entreprises	- La mise en place de formations pour les acteurs professionnels - Les politiques des territoires (TEPOS, Stations Vertes...) - L'appui sur des labels et des outils reconnus - La concertation entre les acteurs du tourisme - Le travail en réseau sur les territoires - La mise en avant des avantages financiers auprès des professionnels du tourisme lors de la mise en place des démarches

2.2.2. Les travaux publics et l'industrie des matériaux

- **Chiffres clés en Rhône-Alpes**

Le CERA (Cellule Economique Rhône-Alpes) est l'observatoire régional du BTP. Le tableau ci-dessous synthétise les principaux chiffres clés publiés pour 2014 par cet observatoire pour les deux activités du BTP sur lesquelles le CESER a pu effectuer une audition : les travaux publics et l'industrie des matériaux (figure 7).

	Travaux Publics	Industrie des matériaux ¹¹
Chiffre d'affaires (en MD €)	5,1	1,3
Nombre d'entreprises	4 633	428
Nombre de salariés	31 358	5 488
Déchets produits	17,1 millions de tonnes (82% de déchets de construction et 30,4% de réemploi)	
Matériaux produits	Béton : 2,6 MT Granulat : 37,4 MT Béton Prêt à l'Emploi : 4,3 MT	
Répartition du chiffre d'affaires	75% Bâtiment 18% TP 7% autres	

Figure 7 : Tableau synthétique des chiffres clés 2014 du BTP en Rhône-Alpes.
Source : Cellule Economique Rhône-Alpes. 2015.

- **Enjeux et motivations vis-à-vis de l'EEDD**

Les activités du BTP sont concernées par les grands enjeux du développement durable : raréfaction des ressources, enjeux liés à la production de déchets, au changement climatique, à l'énergie...etc. À titre d'exemple, ce secteur génère 33% (253 millions de tonnes) des déchets français, dont 72% de déchets inertes (Source : ADEME, chiffres 2012).

¹¹ Industries extractives (granulats, pierre naturelle, minéraux industriels...etc.) et fabricants de matériaux de construction (béton prêt à l'emploi, mortier, plâtre... etc.)

Le Grenelle de l'Environnement a contribué à la mobilisation du secteur du BTP. Les plans départementaux de prévention et de gestion des déchets issus de chantiers du bâtiment et des travaux publics ont également été initiés par le Grenelle.

De nouvelles filières liées au développement durable sont apparues dans le BTP. La montée en compétences des entreprises dans ce domaine passe donc inévitablement par la formation, la recherche et l'innovation.

Le secteur de l'industrie de carrières et matériaux de construction diffère des TP puisque les exploitations entrent dans un cadre législatif plus ancien, avec le classement ICPE (Installations Classées pour la Protection de l'Environnement). Par exemple, les carrières ont été inscrites dans la nomenclature des installations classées en 1993 et sont soumises à des obligations sur le suivi des impacts et la remise en état ou le réaménagement, avec des enjeux régénératoires pour la biodiversité. Les schémas départementaux et régionaux des carrières sont aujourd'hui obligatoires¹².

L'audition d'une grande entreprise de Travaux Publics avec activités d'extraction et de production de matériaux a permis de mettre en exergue l'importance de la conviction des chefs d'entreprises **dans l'engagement** des démarches, de la sensibilisation et de la formation des managers et de l'ensemble des employés. La motivation du management a été présentée comme un facteur déterminant dans la réussite des démarches.

Différentes motivations pour la mise en place de démarches environnementales ou de développement durable ont été relevées :

- la formation à de nouveaux corps de métiers, aux évolutions des techniques en lien avec l'environnement ;
- l'image véhiculée auprès du client : les pratiques environnementales ou de développement durable sont des arguments pouvant être mis en avant, voire retenus, comme critères de choix dans certains appels d'offres ;
- les relations aux clients et aux fournisseurs ;
- les économies d'énergies, les gains financiers ;
- la gestion des ressources naturelles, la réduction des déchets, le recyclage ;
- le respect des législations et des normes.

• Actions et cibles

Les démarches se multiplient dans ce secteur et de réelles évolutions touchant au développement durable s'opèrent depuis une dizaine d'années. Il y a également un lien fort avec les démarches liées à la sécurité au travail et à la qualité (QSE).

À titre d'exemple, la filiale de groupe reçue en audition a adopté une politique environnementale il y a huit ans. Elle s'est engagée dans différents projets et certifications (ISO 14001¹³, ISO 50001¹⁴) en s'appuyant sur des actions de formation et de sensibilisation :

- communication interne et externe lancée sur la politique de réduction de consommation énergétique : guides adaptés aux sites et campagne d'affichage ;
- formation aux « bonnes pratiques » sur les transports, l'exploitation, la production, la gestion des bâtiments ;
- formation de l'ensemble des chauffeurs à l'éco-conduite ;
- programme de sensibilisation à l'EDD suivi par l'ensemble du personnel.

Ces actions sont principalement tournées vers le personnel mais s'adressent aussi au public. Des partenariats sont également montés avec des formations des métiers du BTP pour des interventions sur des thèmes et actions liées à l'environnement et/ou au développement durable.

¹² « Le schéma régional des carrières définit les conditions générales d'implantation des carrières et les orientations relatives à la logistique nécessaire à la gestion durable des granulats, des matériaux et des substances de carrières dans la région. » Article L515-3 du Code de l'Environnement modifié.

¹³ Système de Management Environnemental.

¹⁴ Système de Management de l'Energie

L'éducation, la formation et la sensibilisation à l'environnement demandent un investissement fort de la direction et une implication réelle des managers. Les actions, y compris de formation, sont à mener sur le long terme et à réitérer régulièrement pour que l'implication et la motivation des managers se fassent ressentir sur toutes les strates de l'entreprise. Les audits et les formations contribuent aussi à la mise en place durable d'un changement comportemental avec incidence environnementale.

De nouvelles apparitions davantage liées au développement durable et aux enjeux sociétaux font leur entrée dans le BTP depuis quelques années et semblent particulièrement intéresser les PME et les TPE. Deux d'entre elles peuvent être détaillées ici :

- la RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) encouragée par la FNTP (Fédération Nationale des Travaux Publics) depuis 2005 et qui contribue au développement durable ;
- les SCOP (Sociétés Coopératives et Participatives)¹⁵ : 38 entreprises sont recensées en région Rhône-Alpes par la Fédération Nationale des SCOP du BTP (FNSCOP BTP).

La FNTP a mis en place un observatoire du développement durable en 2009 et, en juin 2015, la FNSCOP BTP et l'Afnor ont lancé un label Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) spécifique. Ce type de démarche est important par la sensibilisation au développement durable qu'elle apporte dans son déploiement et par l'accent porté sur la formation des employés dans le domaine, mais cela reste récent.

• Les principaux freins et leviers

Le tableau ci-dessous résume les freins et leviers qui ont pu être identifiés dans le secteur étudié pour le développement des actions d'éducation à l'environnement et au développement durable, notamment au travers de l'audition effectuée.

Freins	Leviers
- L'implication, l'information, la sensibilisation de tous les acteurs ne sont pas généralisées (les maîtres d'ouvrages doivent être porteurs et formés) - Les normes routières (cas cité en audition) qui peuvent être des freins à l'utilisation de matériaux recyclés et à la communication sur le sujet - Le manque de lien entre les entreprises du même secteur en ce qui concerne l'EEDD - L'importance du temps et des moyens pour intégrer un management environnemental, pour former et responsabiliser tous les acteurs d'une entreprise (quid des petites entreprises ?)	- L'implication du management - Les gains économiques, la meilleure gestion des ressources engendrées par les démarches et par les actions de sensibilisation et de formation - Les progrès techniques, la R&D, l'amélioration des procédés permettant de réduire les impacts environnementaux et d'adapter la formation - Les directions/services QSE (Qualité-Sécurité-Environnement) internes - La réglementation, la législation - L'amélioration de la santé et des conditions de travail - La communication client, l'image

¹⁵ La SCOP est basée sur une économie sociale et solidaire. Les salariés d'une SCOP sont associés majoritaires, le dirigeant est élu par les salariés, le partage des profits est équitable. Les SCOP s'inscrivent dans le champ de la Responsabilité Sociétale des Entreprises.

2.2.3. L'industrie

• Chiffres clés et contexte en Rhône-Alpes

La région dispose d'un socle industriel important avec des activités diversifiées et des points forts dans l'industrie de pointe (composants électroniques, numérique, pharmacie et technologies médicales...etc.). Il s'agit de la deuxième région industrielle française.

L'histoire industrielle régionale et le dynamisme économique font que la chimie est bien implantée en Rhône-Alpes, aujourd'hui 1^{ère} région française de production dans la filière chimie-environnement¹⁶ (hors pharmacie), selon la publication en 2013 de la fiche « compétence chimie » par la Mission Ingénierie et Prospective Rhône-Alpes (MIPRA).

Quelques chiffres caractérisent le segment chimie-environnement (source : MIPRA, 2013) :

- 2^{ème} région française sur le secteur de l'environnement avec 2500 éco-entreprises¹⁷ ;
- 20% des investissements en Hygiène, Sécurité, Environnement (HSE) ;
- 25% des moyens de la Recherche nationale en chimie sont affectés à la chimie-environnement.

La même source indique que le secteur chimie-environnement comprend, pour la région, 70% de PME et d'ETI, ce qui représente 50% de ses effectifs.

Les préoccupations environnementales dans l'industrie ont débuté sur Rhône-Alpes dès le début des années 1970. C'est en effet en 1972 qu'APORA (alors Association patronale anti-POLLution Rhône-Alpes) a été créée pour regrouper les industriels lyonnais de plusieurs filières qui souhaitaient organiser le traitement des déchets générés par leurs activités. Aujourd'hui devenue l'association des entreprises de Rhône-Alpes pour l'environnement industriel, l'APORA regroupe environ 300 établissements industriels (chimie, métallurgie, textile, papier, bois, tannerie, plasturgie, agro-alimentaire, énergie...etc.).

Il s'agit aussi du même type de regroupement en communauté que l'on retrouve avec la création de plateformes collaboratives d'innovation financées par le pôle de compétitivité chimie-environnement Axelera.

Ces informations montrent que l'industrie a déployé un travail de long terme en matière d'environnement, touchant notamment à l'innovation, à la recherche et au développement, à la formation, à la communication entre entreprises et entre secteurs d'activités.

• Enjeux

En ce qui concerne l'environnement et le développement durable dans l'industrie, sont à la fois retrouvés des enjeux de pérennité, d'acceptabilité sociale et de compétitivité. Il y a nécessité de répondre aux enjeux environnementaux dans la perspective d'épuisement des ressources. La gestion environnementale, la gestion des risques industriels et le développement durable sont en conséquence inévitables dans ce secteur.

L'industrie se positionne stratégiquement pour s'intégrer et se développer au long terme sur le territoire régional en faisant face aux enjeux liés à ses différents impacts, aux préoccupations en termes de santé et de sécurité des riverains comme des travailleurs. Un enjeu d'image et la volonté d'afficher un autre visage entre aussi en jeu.

Le secteur industriel est producteur de déchets et d'émissions polluantes, surveillé en Rhône-Alpes par différents organismes : OREGES (Observatoire Régional de l'Energie et des Gaz à Effet de Serre), Air Rhône-Alpes, Sindra (observatoire des déchets en Rhône-Alpes), ADEME, DREAL...etc. Il a été constaté que l'industrie rhônalpine a su maîtriser ses émissions de GES depuis 1990 en améliorant son efficacité et en modifiant son mix énergétique. Une baisse de 17% a été constatée depuis 2005 (source : OREGES, chiffres 2013).

Les émissions industrielles sont fortement ciblées par les réglementations. Les objectifs à atteindre sont revus régulièrement tant au niveau européen que national ou régional. C'est le cas du SRCAE (Schéma Régional

¹⁶ Selon la fiche compétence « Chimie » 2013 de la MIPRA, la filière « Chimie-environnement intègre, à chacun des maillons de sa chaîne de valeur, des solutions environnementales depuis les approvisionnements (matières premières, énergie), en passant par les procédés et jusqu'aux débouchés (dits verts parce qu'issus de procédés éco-conçus ou visant une application environnementale) en intégrant le recyclage ».

¹⁷ Selon l'ADEME, une éco-entreprise propose une offre de solution environnementale avec un objectif d'économie maximale des ressources naturelles et de minimisation de ses impacts.

Climat Air Energie) qui fixe des objectifs de réduction des consommations d'énergie pour le secteur industriel mais également des émissions de gaz à effet de serre, de particules en suspension (PM10) ou d'oxydes d'azote (NOx). Par ailleurs, les exploitations industrielles sont souvent classées au regard du Code de l'Environnement (ICPE), ce qui implique d'autres obligations et contrôles. Rhône-Alpes compte 13% des sites Seveso français.

Il s'agit pour l'industrie d'innover pour répondre aux enjeux environnementaux et aux objectifs réglementaires, et de mettre en place des démarches ainsi que de la formation et de l'information.

• Cibles et actions

Les actions de l'industrie liées à l'éducation à l'environnement et au développement durable sont réalisées par :

- les organisations professionnelles et associations d'industries/communautés d'entreprises (Union des Industries Chimiques Rhône-Alpes, pôle de compétitivité Axelera...etc.) ;
- la CCIR Rhône-Alpes ;
- les centres de formation ;
- les entreprises industrielles volontaires.

La principale cible de ces actions est le **personnel**. Toutefois, la difficulté à élargir le public a été soulignée lors de l'audition relative au secteur de la chimie, même si l'effort pour informer les communes d'implantation semble croissant. Il a en effet été relevé que les Conseils Locaux de Développement sont des outils de mobilisation intéressants pour le **citoyen** mais qui sont sous-exploités.

Les **jeunes** sont ciblés au travers des formations spécialisées dans les branches industrielles qui intègrent aujourd'hui, et de plus en plus, les dimensions Hygiène, Sécurité, Environnement (HSE). Les conférences sont organisées auprès des jeunes dans les collèges et les lycées afin de présenter les filières environnementales. Il existe également des actions vers les écoles primaires depuis les années 1990 pour la région lyonnaise.

Au niveau des **organisations professionnelles et des communautés d'entreprises**, la culture du partage d'expérience est bien présente en ce qui concerne l'environnement et le développement durable.

La **CCIR Rhône-Alpes** intervient principalement auprès des PME/PMI et des TPE/TPI. Elle mène des actions de sensibilisation au développement durable, de pré-diagnostic pour orienter et conseiller les entreprises. Elle lance des programmes d'accompagnements pour différentes démarches : énergie, éco-conception, eau, déchets, RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises), systèmes de management (ISO 14001, ISO 50001).

Toutes ces démarches peuvent aussi être mises en place par les entreprises seules et entrer dans une **stratégie industrielle volontariste**. C'est par exemple le cas de Responsible Care®, initiative mondiale de l'industrie chimique pour l'amélioration continue des performances dans les domaines de la santé, de la sécurité et de l'environnement (HSE), depuis plus de 25 ans pour l'industrie chimique en Rhône-Alpes en démarche volontariste.

Les actions de formation et de sensibilisation sont indissociables de la mise en place et de la réussite des démarches citées (figure 8).

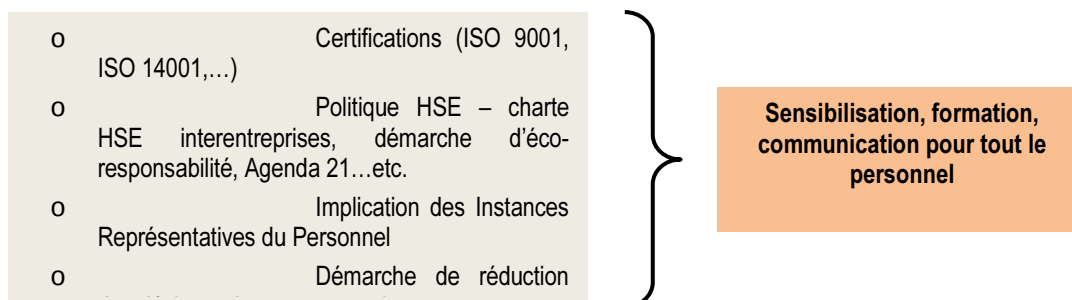


Figure 8 : Formation, sensibilisation, communication : supports essentiels des démarches en environnement et développement durable. CESER Rhône-Alpes, 2015.

- **Les principaux freins et leviers**

Les points relevés en audition et lors de l'entretien avec la CCIR Rhône-Alpes ont été listés ci-dessous :

Freins	Leviers
- Les entreprises ont leurs priorités, des difficultés économiques qui freinent parfois leur engagement DD - Les entreprises n'ont souvent pas conscience que les actions en faveur du Développement Durable (DD) peuvent leur permettre d'améliorer leur production et d'en retirer les bénéfices - Les PME/TPE peuvent manquer de personnes ressources - Le financement pour monter un programme ou une démarche, et le temps à investir pour l'entreprise, surtout les petites	- La conviction personnelle du chef d'entreprise entre en deuxième position sur les facteurs de motivation des actions en matière de DD des PME/TPE (3^{ème} baromètre TPE/PME et développement durable, avril 2014, CCIR Rhône-Alpes) - La dynamique, le partage et la coordination impulsés par les réseaux, les communautés d'entreprises sont des atouts indispensables pour former et sensibiliser à l'environnement et au développement durable - La nécessité de répondre aux enjeux environnementaux, à la réglementation - L'innovation, la nécessité de faire évoluer l'industrie, notamment chimique - Les gains financiers - La volonté d'améliorer son image - Le rôle joué par les salariés

2.2.4. L'agriculture et la sylviculture

- **Chiffres clés en Rhône-Alpes**

L'agriculture en Rhône-Alpes se compose d'une grande diversité de productions, avec deux piliers dominants : l'élevage laitier (4^{ème} région laitière française selon l'Insee) et la viticulture. La région compte 39 020 exploitations (490 000 en France, chiffres Agreste¹⁸, recensement 2010). Selon les chiffres 2011 fournis par l'Agreste, le secteur assure 3,83 Milliards d'euros de production totale (5,4% de la production française).

Les exploitations agricoles de Rhône-Alpes restent globalement de petite taille puisque 50% font moins de 20 ha (43% sur la France métropolitaine, source : Insee). Cependant, les activités restent relativement diversifiées et misent sur la qualité. La région compte effectivement 59 Appellations d'Origine Contrôlée (AOC) et plus de 50 Labels Rouges (CCIR, chiffres clés, 2014). 142 signes officiels de qualité sont recensés par l'Insee sur la région : AOC et IGP viticoles, fromagères, fruitières, Label rouge... etc., ce qui représente 37% des exploitations rhônalpines produisant sous signe ou démarche de qualité.

Rhône-Alpes est la première région française pour le nombre d'exploitations en agriculture biologique, agriculture pour laquelle les surfaces cultivées augmentent chaque année. Elle l'est aussi pour le nombre d'exploitations commercialisant en circuits courts (sources : Agreste et Insee).

- **Enjeux vis-à-vis de la formation en environnement et en développement durable**

Pour la Chambre Régionale d'Agriculture (CRA), un des principaux enjeux pour les agriculteurs est de produire des biens alimentaires (et non-alimentaires : énergie...etc.) tout en restant compétitif et en intégrant des pratiques plus respectueuses de l'environnement.

¹⁸ Agreste est le service de statistiques du Ministère de l'Agriculture.

Les réalités qui touchent la production agricole actuelle sont encadrées par différentes préoccupations :

- garder une exploitation agricole *viable* et *vivable*, y compris pour l'agriculteur qui fait partie de l'environnement touché par son acte de production ;
- développer les pratiques à la fois agricoles et environnementales : assolement (répartition des cultures sur l'exploitation), système de culture (comment l'exploitation s'organise sur l'année), agroforesterie, systèmes d'élevages, systèmes de protection des cultures...etc. ;
- nourrir l'humanité (notions de pénurie, d'autonomie alimentaire) ;
- prendre en compte les notions d'économies d'énergie, de santé humaine, de bien-être des animaux et des végétaux, de protection des populations.

L'agriculteur touche à l'eau, à la physique et à la chimie du sol, à la biodiversité et à l'air sur une part donnée de l'espace. Les modalités d'intervention à la fois locales et collectives peuvent répondre à des enjeux et à des besoins pour faire en sorte que l'environnement soit mieux pris en compte.

Par ailleurs, l'Environnement en agriculture est appréhendé à partir d'un ensemble de réglementations, de directives et de dispositifs qui répondent à des enjeux particuliers.

- ↳ Exemples : directive nitrates avec zonages et règles à respecter en matière de fertilisation, corridors écologiques, zones de contraintes environnementales/espaces protégés, directive de gestion de l'eau, captages prioritaires (lien avec la santé des populations).

Pour la CRA, tout l'enjeu de l'éducation et de l'accompagnement concernant l'environnement et le développement durable est d'aider l'agriculteur à passer de la contrainte réglementaire à un raisonnement agro-économique global de son système de production prenant en compte les enjeux environnementaux.

En effet, la politique d'intégration des enjeux environnementaux s'appuie sur la conditionnalité (PAC, lien entre attribution des aides et protection de l'environnement, « éco-conditionnalité » de la PAC, 95% des agriculteurs bénéficiaires de la PAC sont aussi conditionnés par la réglementation de respect de l'environnement).

La formation se fait alors par la CRA dans le sens de l'acquisition, de la maîtrise et du transfert de compétences et de la mise en œuvre de nouvelles techniques et de leviers. Les actionner peut aider à répondre aux exigences environnementales. Pour que l'utilisation de ces leviers soit effective dans les pratiques de l'agriculteur, le rôle de l'éducation, de la formation et de la sensibilisation à long terme est déterminant.

- ↳ Exemples de leviers techniques : recyclage de matière organique (compostage), techniques culturales simplifiées, raisonnement de la fertilisation, cultures associées, production d'énergies renouvelables, réduction de l'usage des produits phytosanitaires...etc.
- ↳ Exemples de leviers commerciaux/économiques : introduction de nouveaux types de cultures, autonomie des élevages : énergétique, alimentaire.

• Cibles et actions

Comme vu précédemment, la formation à de nouvelles techniques permet d'exploiter de façon plus vivable et d'améliorer la compétitivité, tout en s'adaptant aux mesures. C'est par exemple le cas des Mesures Agro-Environnementales et Territoriales (MAET)¹⁹.

Outre les agriculteurs eux-mêmes, les différentes actions en termes de formation, d'éducation ou de communication menées dans l'agriculture peuvent toucher le grand public, les élus...etc. Les cibles sont larges. Ces actions sont nombreuses. Il paraît intéressant d'en noter quelques-unes :

- ▶ plan **Eco-phyto** (depuis 2009-2010) : répond à des enjeux de l'environnement et s'appuie sur différentes modalités d'actions. La formation et l'obtention du certificat Certiphyto est obligatoire pour tout acte professionnel concernant l'achat, la vente, la distribution et l'utilisation des produits phytosanitaires ;

¹⁹ Selon la DREAL Rhône-Alpes, les MAET sont des mesures mises en place pour préserver les habitats et espèces d'intérêt communautaire sur les sites Natura 2000 financées par le ministère de l'agriculture et co-financées par l'Europe. L'enjeu principal des MAET est la préservation de l'eau. 80 sites Natura 2000 de la région Rhône-Alpes sont concernés par les MAET. « Chaque projet de MAET est présenté devant la Commission régionale de l'économie agricole et du monde rural (COREAM) pour validation, avant son lancement pour la contractualisation des exploitants agricoles.

- ▶ 130 fermes du réseau **DEPHY** (réseau de Démonstration, d'Expérimentation et de Production de références du plan Ecophyto) en Rhône-Alpes réparties dans différentes filières : expérimentation (montrer que l'on peut réduire les phytosanitaires sans remettre en cause l'équilibre économique de l'exploitation), transfert (formations, visites) et démonstration, création de références et de partage d'expérience, journées de démonstration ;
- ▶ action **Terre et Eau** (Isère) ou **Agri-eau** (Drôme) avec information, sensibilisation, formation par des agriculteurs organisés en réseau. Ceux-ci mettent en valeur des bonnes pratiques auprès de leurs collègues, notamment sur la protection de l'eau ;
- ▶ **Tech&Bio** (Drôme), salon qui touche 15000 visiteurs/an : basé sur l'analyse des pratiques biologiques, l'expérimentation, les progrès de la recherche, l'information et le transfert pour progresser dans la prise en compte des enjeux environnementaux, y compris dans les pratiques conventionnelles ;
- ▶ **formation par les chambres d'agriculture** = environ **50%** des formations des agriculteurs. Les interventions pluridisciplinaires sont privilégiées, il y a réunion de compétences diverses et complémentaires sur les thématiques de l'environnement. Les formations sont en lien avec les aspects économiques, environnementaux, le bien-être et le social ;
- ▶ **formation initiale en agriculture** : depuis les années 80, les référentiels de formation ont intégré la question du développement durable puis de l'agro-écologie. Les jeunes agriculteurs ne se tournent pas facilement vers ces sujets, à la différence des sujets mécaniques ou techniques. Il faut donc les sensibiliser, les intéresser pendant la formation initiale. Les lieux de mises en pratique (fermes pilotes dans les lycées agricoles, fermes où ils réalisent leur stage) jouent un rôle déterminant ;
- ▶ formes de **communication et de sensibilisation du grand public** : la profession agricole souffre parfois d'une image négative, accentuée par certains projets très déconnectés de leur environnement. Le clivage souvent établi entre agriculture industrielle et agriculture familiale est très réducteur et ne rend pas compte de la diversité des systèmes d'exploitation respectueux de leur environnement.

Les formations des chambres d'agriculture apportent surtout des compétences techniques liées à l'environnement :

- Certiphyto ;
- élaboration des plans d'épandage ;
- enjeux sols, bien connaître son sol : physique, chimique, minéral, biologique ;
- énergie et biomasse, méthanisation ;
- accompagnement réglementaire, enjeux liés à l'urbanisme ;
- gestion des déchets (concevoir une aire de lavage et de remplissage du matériel de pulvérisation) ;
- biodiversité ;
- prise en compte santé – pulvérisation et innovation des pratiques d'application des phytosanitaires ;
- ...etc.

Les différents acteurs de la filière Forêt-Bois, qu'ils soient privés ou publics, sont mobilisés depuis de nombreuses années. Ils ont développé en faveur des propriétaires forestiers et des collectivités de très nombreux programmes d'information et de formations spécifiques qui ont tous pour finalité de pérenniser la ressource en bois sur tout le territoire et surtout de favoriser un renouvellement harmonieux de celle-ci. Quelques actions peuvent être citées :

- L'EEDD est assurée non seulement dans un cadre de structures d'enseignement spécialisées bien implantées dans notre Région (BEP-CAP-BAC PRO), mais aussi par les établissements publics comme l'ONF ou le CNPF/CRPF qui ont de nombreux programmes de sensibilisation en direction des plus jeunes (exemple : « L'Odyssée Verte » Vercors-Trièves de l'ONF) et des publications qui toutes laissent une large part à l'environnement (CRPF Rhône-Alpes : Guide pratique de Mycosylviculture).
- La certification PEFC fait même figurer, parmi les dix engagements pris par les propriétaires pour bénéficier de la certification de gestion durable de ses forêts et du label PEFC, une obligation de formation régulière et périodique.
- Enfin, les communes forestières de leur côté organisent régulièrement des forums et des visites en forêt communale, voire des fêtes de la Forêt de Montagne comme en 2015 en Vercors. Ce sont des

occasions de montrer à tous les publics les actions et les efforts de chaque acteur de la filière en faveur de la production de bois mais aussi de l'EEDD.

- **Les principaux freins et leviers**

Comme pour les autres secteurs économiques de Rhône-Alpes étudiés dans cette contribution, un tableau de synthèse des freins et des leviers est proposé ci-dessous en partant de l'audition conduite pour l'agriculture :

Freins	Leviers
- Insuffisance de la communication sur les évolutions des pratiques du monde agricole et de ses techniques en ce qui concerne l'environnement entraînant un manque de reconnaissance du public - Pas d'observatoire sur le DD dans le monde agricole	- Réponse aux réglementations/directives - Evolution des techniques, innovation et recherche - Sensibilisation par les filières agricoles - Prise de conscience de l'impact environnemental et sanitaire - Importance du rayon d'action des chambres d'agriculture - Démultiplication des réseaux pour travailler sur des problématiques environnementales

2.2.5. L'artisanat

- **Chiffres clés en Rhône-Alpes**

L'artisanat représente en Rhône-Alpes plus d'une entreprise sur quatre, avec 124 254 entreprises, et 10% de l'emploi salarié (source : chiffres-clés publiés en 2014 par la CCIR Rhône-Alpes) réparties sur différentes activités (figure 9). Un secteur a été rajouté dernièrement, il s'agit des métiers d'Art.

Activité économique	Nombre d'entreprises	Emplois salariés
Alimentation	13 488	33 911
Production	20 676	58 498
Bâtiment	52 678	87 428
Services	37 241	70 000
Activités non définies	171	4 718
Total	124 254	254 555

Figure 9 : Répartition et emploi des entreprises artisanales par activités économiques en Rhône-Alpes.

Sources : Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Rhône-Alpes, RM des CMA Rhône-Alpes, 1/01/2014 et URSSAF Rhône-Alpes, 4^{ème} trimestre 2013.

La Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat (CRMA) de Rhône-Alpes indique que le secteur connaît un fort engouement depuis plusieurs années (progression du nombre d'entreprises de 21% depuis 2007), ainsi que la proportion d'auto-entrepreneurs (la moitié des entreprises enregistrées en 2014 étaient sous ce régime). L'attrait pour l'artisanat s'explique par une dynamique de reconversion, la création par des jeunes de leur entreprise et par le régime auto-entrepreneur.

L'artisanat régional, c'est aussi environ 250 métiers différents et 25 000 apprentis (chiffres 2013, CRMA Rhône-Alpes), avec une présence sur l'ensemble du territoire rhônalpin.

- **Enjeux vis-à-vis de l'EEDD**

La diversité des activités, des métiers et le nombre d'entreprises conduisent à une réelle complexité quant aux enjeux de formation et de sensibilisation au développement durable ou à l'environnement.

Les enjeux du développement durable décrits par la CRMA associent développement économique, protection de l'humain et de la nature, rôle social, transmission des savoirs, gestion des déchets.

L'enjeu de la formation et de la sensibilisation dans l'artisanat est de faire prendre conscience des impacts qu'ont les entreprises. Les entreprises artisanales sont souvent de petites structures mais elles sont nombreuses, ce qui implique un impact important sur l'ensemble du secteur (production de déchets, rejets, consommations...etc.).

Par ailleurs, les actions relatives à la formation et à la sensibilisation menées par la CRMA visent à anticiper les besoins des entreprises artisanales sur les problématiques environnementales, à leur permettre de se tenir informées des évolutions réglementaires, des potentiels d'économies et de l'évolution des performances.

Le travail de la CRMA est sensiblement le même que celui de la CCIR sur la région, les deux chambres travaillent d'ailleurs en collaboration sur certaines actions puisque les entreprises de leurs deux réseaux ont presque les mêmes enjeux en ce qui concerne l'environnement et le développement durable.

La CRMA répond aux besoins des entreprises sur la prévention, la gestion des déchets, la hausse du coût de l'énergie,...etc., en fonction des réglementations, des demandes. Ses actions touchent environ 10% des entreprises, l'enjeu est aujourd'hui de développer des outils pour une réelle massification de ces actions.

• Cibles et actions

Les cibles des actions de sensibilisation et de formation de la CRMA sont constituées par des entreprises artisanales et potentiellement des consommateurs via des actions de communication externe. Cela a par exemple été le cas pour l'activité de réparation.

La CRMA donne un aperçu des actions engagées dans l'artisanat par la liste ci-dessous :

- les contrats sectoriels « Atouts », avec une version développement durable, mis en place avec quatre acteurs (État, Conseil Régional, Union Professionnelle de l'Artisanat, CRMA) il y a cinq ans. Le but était de rassembler les actions et d'accompagner les artisans sur des actions sur mesure financièrement accessibles. Il s'agit là de développer une action transversale pour partager une définition commune du développement durable chez les entreprises artisanales ;
- le programme régional environnement avec des missions de sensibilisation, d'information, de conseil et d'accompagnement ;
- les actions sur les déchets ;
- l'accompagnement et la sensibilisation pour la transition vers des technologies plus propres.

La CRMA s'intéresse à deux grands groupes d'actions :

➤ Les actions individuelles

- 1) Le pré-diagnostic « environnement » : prestation assez rapide dans l'entreprise pour proposer des solutions aux artisans. 180 métiers sont concernés ce qui nécessite une certaine adaptation. Après un an, le suivi effectué par la CRMA montre que 60% des préconisations sont mises en œuvre ou sont en cours de réalisation.
- 2) L'accompagnement de projets lorsqu'ils dépassent les simples aspects réglementaires. Exemple : secteur de l'imprimerie avec le changement complet de technologie.

➤ Les actions collectives

- 1) La maîtrise de la consommation dans l'artisanat : réalisation d'audits énergie sur des groupes d'entreprises. C'est un premier conseil destiné à mettre un focus sur l'énergie (exemples de cibles : coiffeurs, fleuristes...). Il existe un suivi qualitatif mais il est difficile d'avoir un suivi quantitatif.
- 2) Les actions en santé-environnement. L'une des problématiques est d'avoir des technologies adaptées aux entreprises artisanales. L'exemple sur les pressings peut être cité car le perchloroéthylène va être interdit. L'accompagnement au changement de technologie pour la survie de ce métier est indispensable.

En outre, en matière de prévention et de gestion des déchets dangereux par des filières conformes, la CRMA a mis en place un programme déchets. Ce programme déchets cible des petits volumes, particulièrement liquides, difficiles à orienter. Cette action est à l'origine du programme régional et plusieurs métiers sont concernés :

- les garages (liquide de refroidissement, huiles de vidange...) où il y a eu sensibilisation et proposition de collecteurs avec des aides de l'Agence de l'eau (supprimées ensuite) ;
- l'action « imprim'vert » : initiée en région Centre et reprise au niveau national depuis 2008, avec une harmonisation des critères. Sont concernées la gestion de déchets, la sécurisation des stockages, la consommation d'énergie et la communication. Actuellement, 180 imprimeurs (environ 4/5^{ème} des imprimeurs) participent.

La CRMA a pour perspective le déploiement d'outils pour la massification des actions touchant à de nouvelles problématiques (gaspillage alimentaire, éco-conception) et le développement des actions en lien avec les politiques territoriales (exemple : sur l'énergie avec les Territoires à Energie POSitive, les Plans Climat-Energie Territoriaux).

Le travail en réseau avec les entreprises, les chambres départementales, la CCIR et l'ADEME est fort et paraît indispensable pour toucher le plus grand nombre d'entreprises. Une évaluation de l'ADEME nationale sur l'accompagnement des chambres consulaires a été conduite et a mis en valeur de bons résultats.

Pour la CRMA, le secteur du bâtiment vient en complément des actions des organismes professionnels (Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment et Fédération Régionale du Bâtiment).

• Les principaux leviers et freins

Les freins et les leviers qui ont pu être identifiés lors de l'audition de la CRMA ont été synthétisés dans le tableau ci-dessous :

Freins	Leviers
- L'artisanat est vaste en métiers et en nombre d'entreprises. Former et sensibiliser l'ensemble des chefs d'entreprises est laborieux (la CRMA en touche 10%) - Les technologies permettant d'améliorer ses performances environnementales sont souvent mal adaptées à l'artisanat car davantage dirigées en direction de grandes entreprises - Le peu de personnes ressources dans les entreprises - Il y a encore trop peu de relations avec les autres acteurs de l'éducation à l'environnement et au développement durable (associations, collectivités...etc.)	- Les opportunités d'économies - Les évolutions de la réglementation/législation - L'amélioration de la santé/conditions de travail au travers des actions de développement durable et la communication qui en est faite - La prise de conscience grandissante - La demande accrue des jeunes artisans déjà sensibilisés - La gratuité de l'accompagnement

SYNTHESE DES CONSTATS

Les actions de sensibilisation, de formation et plus généralement d'éducation sont nombreuses et touchent tous les secteurs du monde économique qui ont pu être auditionnés ou entendus en entretien par le CESER.

De plus, une importance toute particulière est donnée aux démarches, aux reconnaissances des actions par des certifications, des labels...etc. Ces démarches sont impulsées par des motivations diverses (figure 10) et servent aussi de cadres par les référentiels et les méthodologies qu'elles apportent. Elles s'appuient indubitablement sur des processus de formation, de sensibilisation et de communication.

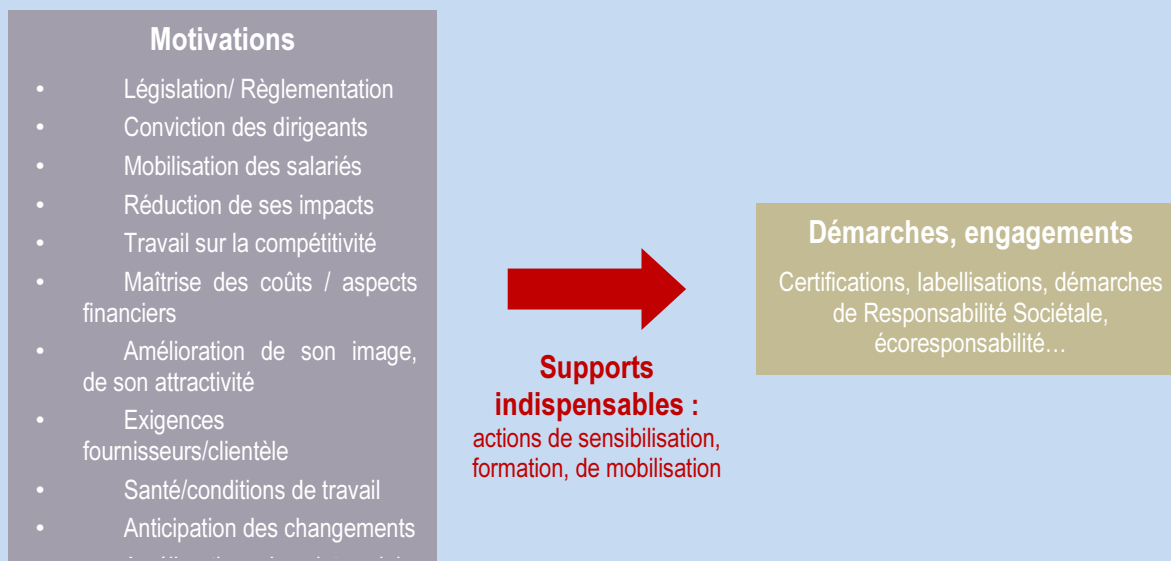


Figure 10 : Les démarches en environnement/développement durable et les motivations dans le monde économique.
CESER Rhône-Alpes, juillet 2015.

Le CESER fait les constats suivants :

- ▶ les démarches en environnement/développement durable et les actions en termes d'éducation sont déployées. Cependant, il y a des disparités selon les entreprises (taille des entreprises, nature des activités) ;
- ▶ il existe une légitimité acquise par le monde économique pour intervenir en environnement et en développement durable, qui se traduit notamment par les liens développés avec l'ESR pour adapter les formations ;
- ▶ les motivations mises en avant sont souvent en lien avec les réglementations ;
- ▶ les actions en environnement/développement durable s'intègrent, au fil des mesures et des réglementations, avec les politiques d'aménagement du territoire, même si des insuffisances demeurent (trame verte et bleue par exemple) ;
- ▶ des difficultés subsistent pour la valorisation des actions, la communication et la sensibilisation du grand public ;
- ▶ le champ couvert par les actions menées est large mais la composante environnementale du développement durable prédomine ;
- ▶ le besoin d'harmonisation et de massification des actions d'EEDD subsiste ;
- ▶ les progrès en innovation, recherche et développement dans le domaine de l'environnement et dans celui du développement durable sont liés aux actions de formation et de sensibilisation effectuées dans le monde économique, comme à l'évolution des métiers.

Préconisations

Dans l'ESR

Dans le domaine de l'enseignement supérieur et la recherche, le CESER Rhône-Alpes plaide :

- **Pour une EEDD fondée notamment sur les spécificités territoriales de la Région :**

- Faire la promotion de la connaissance des enjeux du développement durable spécifiques au territoire régional auprès des étudiants de toutes les filières ;

- **Pour une EEDD visible et amplifiée :**

- Etablir le recensement à l'échelle régionale des actions d'éducation à l'environnement et au développement durable au sens large (de la sensibilisation à la formation) ;
- Assurer l'observation, le suivi et l'évaluation des actions menées dans le cadre des Plans Verts et l'incitation à leur développement ;
- Inciter tous les établissements à contribuer à l'élaboration d'une communication liée aux problématiques DD&RS (Développement Durable et Responsabilité Sociétale) commune à l'échelle régionale sur l'offre de formation supérieure et à afficher son articulation avec les territoires, par exemple à l'occasion d'une future SRESRI (Stratégie Régionale pour l'Enseignement Supérieur, la Recherche et l'Innovation) ;

- **Pour une EEDD contribuant à l'accélération du changement :**

- Favoriser l'hybridation de certaines formations au profit de compétences transversales et de débouchés nouveaux liés au DD ;
- Créer des passerelles entre établissements sur son territoire afin de favoriser les projets inter-établissements pluridisciplinaires sur le thème du développement durable, et le déplacement des étudiants entre les différents parcours, campus voire territoires pour mener à bien ces projets.

- **Pour une action du Conseil régional amplifiant l'EEDD**

- Le CESER recommande que la Région poursuive « ses actions en faveur d'une diversification des publics cibles (adultes notamment) dans une perspective de renforcement des acteurs sur les champs relatifs à l'adoption durable de comportements plus respectueux de l'environnement et sur des thématiques en liens avec les compétences régionales » (extrait du Rapport d'activités développement durable 2014 de la région Rhône-Alpes).

Le Conseil régional pourrait ainsi soutenir davantage l'action des établissements ESR en matière d'EEDD, considérant leur impact sur leur territoire en termes d'aménagement durable des campus et de formations, accélérateurs du changement.

La mutualisation de projets entre établissements, particulièrement soutenue par la Région Rhône-Alpes à travers la stratégie régionale pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation (SRESRI), pourrait à l'avenir cibler des actions communes en matière d'EEDD telles que la coordination des Plans Verts entre établissement, le conventionnement de Plans Verts avec le territoire, le développement de l'engagement des COMUE en matière de transition écologique.

Dans le monde économique

Le CESER préconise les actions suivantes :

- ***L'ERC-EEDD, un espace à restructurer***

Dans l'état actuel des choses, l'ERC-EEDD est « l'aboutissement d'une démarche de concertation partagée par le monde associatif et les institutions régionales » (GRAINE Rhône-Alpes). L'urgence et la complexité des enjeux impliquent une mobilisation de TOUS les acteurs de l'EEDD de culture et de motivations diverses et, par conséquent, leur représentation au sein de cet espace.

Pour le CESER, **l'intégration du monde économique dans l'ERC-EEDD est indispensable** pour que, au-delà du partage de connaissances, d'expériences, d'outils et de méthodes entre acteurs, s'établisse une véritable cohérence d'actions.

L'ERC-EEDD, restructuré et rassemblant davantage d'acteurs, permettra de coordonner ces actions pour une meilleure efficacité. Il devra définir des programmes de sensibilisation et de communication adaptés à tous les types de public et prioriser l'échange, l'écoute et le partage entre acteurs.

L'ERC-EEDD restructuré devra être doté de moyens à la hauteur des objectifs fixés. Le soutien financier du CPER devrait y contribuer sensiblement et devrait conduire à **une nécessaire évaluation de l'ensemble des politiques d'EEDD**.

- ***Une prise en compte dans les schémas en lien avec le monde économique***

Le CESER recommande la prise en compte de l'EEDD dans les pratiques développées lors de la mise en œuvre de **schémas directeurs régionaux dans le domaine économique** (SRI-SI et SRDEI Stratégie Régionale de Développement Economique et d'Innovation par exemple).

- ***Un partage d'expérience à démultiplier***

La communication entre entreprises sur les actions qu'elles mènent en environnement et en développement durable semble être un des vecteurs indispensables à la massification des actions, mais encore relativement peu développé.

C'est effectivement en partageant les expériences réussies au travers d'une branche ou d'un secteur d'activité que les bonnes pratiques se répandent et que le mouvement s'amplifie. **Le CESER demande à ce que le partage d'expériences, la mise en commun et l'action interentreprises sur la sensibilisation et la formation à l'environnement/développement durable soient davantage appuyés, par exemple au travers des chambres consulaires.**

Des échanges accrus au sujet de l'EEDD entre entreprises et enseignement

- La question doit être traitée de manière interactive et pragmatique entre les mondes de l'enseignement (du primaire à l'enseignement supérieur et professionnel), de l'entreprise (en s'appuyant sur l'expérience des branches et des filières) et des représentations syndicales :

- A travers la définition de nouveaux métiers et de nouvelles formations ;
- A travers la formation continue des décideurs et des cadres.

La mise en place volontaire ou obligatoire des systèmes d'information et d'échange, dans une logique globale dépassant les motivations individuelles entre ces trois mondes, permettra de rendre évidente et logique l'intégration de l'EEDD.

En complément, le CESER Rhône-Alpes rappelle et recommande l'application de quelques préconisations fortes émises par le CESE dans son avis sur l'EEDD de 2013, à savoir un renforcement de l'EEDD dans le monde du travail en lien avec les politiques existantes, soit :

- avec une « politique volontariste des décideurs et une implication active des salariés et de leurs organisations représentatives », notamment dans les filières et branches organisées ;
- au niveau des comités d'entreprises, au travers des commissions éducation-formation, et en élargissant les missions et la formation des CHSCT à l'environnement et au développement durable ;
- avec la RSE/RSO et l'éco-responsabilité ;
- avec « une réflexion sur les métiers, les nouveaux métiers et les formations correspondantes » ;
- avec un travail sur « des thématiques comme la modification des modes de vie, de consommation, de distribution et de production dans le but d'économiser les ressources, de réduire les impacts environnementaux et sanitaires » en les intégrant dans le cadre des modules de formation en entreprise ou dans le cadre du Droit Individuel à la Formation (DIF), devenu compte personnel de formation (CPF) ;
- dans le cadre des « formations mises en place dans les entreprises autour de la réglementation-cadre Enregistrement, évaluation et autorisation des produits chimiques (REACH) ».

Conclusion

Par son caractère transversal, la notion de développement durable touche une multitude de sujets et permet l'intégration, dans une démarche globale, des enjeux économiques, sociaux, environnementaux et culturels. Soulignée à plusieurs reprises par le CESER Rhône-Alpes, la nécessité d'un changement de paradigme implique la prise de conscience, par tous les acteurs, de ces enjeux de la société et de leur réel impact sur toutes les composantes du développement durable.

L'éducation à l'environnement et au développement durable est à la base de ce changement et de la façon de penser la relation entre l'humain et son environnement. Elle doit :

- apporter les connaissances et les outils suffisants aux citoyens pour leur permettre de comprendre, d'agir et de (se) responsabiliser.
- intervenir tout au long de la vie.

Dans une logique de continuum éducatif, le CESER Rhône-Alpes a orienté la seconde partie de cette contribution et ses préconisations sur l'Enseignement Supérieur et la Recherche (ESR) ainsi que sur le monde professionnel au travers d'acteurs économiques ciblés. Il inscrit cette contribution dans le cadre du contrat de plan Etat Région 2015-2020 concernant la transition écologique et énergétique, notamment l'axe 5 consacré à l'éducation à l'environnement et au développement durable.

Si le CESER Rhône-Alpes affirme ici son implication et recommande une réelle amplification de l'EEDD sur le territoire rhônalpin, il est conscient que l'importance de l'enjeu et la multiplicité des champs et publics à couvrir nécessiteront bien d'autres réflexions.

Annexes

ANNEXE I : RÉFLEXION SUR LA SÉMANTIQUE DE L'EEDD.....	44
ANNEXE II: PRINCIPAUX ÉVÉNEMENTS DE L'HISTOIRE DE L'EEDD AU PLAN NATIONAL	45
ANNEXE III : SYNTHÈSE DE L'ENQUÊTE EEDD AU SEIN DES ETABLISSEMENTS D'ESR EN RHONE-ALPES	46
ANNEXE IV : PRINCIPAUX ÉTABLISSEMENTS DE L'ESR EN RHONE-ALPES.....	52

ANNEXE I : RÉFLEXION SUR LA SÉMANTIQUE DE L'EEDD

Extrait du dossier du GRAINE Rhône-Alpes n°4, 2^{ème} semestre 2007

Article « Réflexions : méthodes et approches pédagogiques en EEDD », par Élise Ladevèze, chargée de missions GRAINE Rhône-Alpes et Caroline Leininger-Frezal, professeur relais pour l'Académie de Lyon au GRAINE Rhône-Alpes

« EE ? EEDD ? EDD ?

En France on voit se côtoyer, dans les revues et les recherches, différents termes assez proches : Éducation à l'Environnement (EE), Éducation à l'Environnement vers un Développement Durable (EEDD), Éducation au Développement Durable (EDD). Qu'est-ce qui se cache derrière ces nuances ?

Dans le cadre de l'EE on ne considère pas seulement l'environnement comme les caractéristiques biophysiques du milieu qui nous entoure, mais on le considère en prenant en compte ses différentes dimensions : sociales, environnementales, économiques, culturelles.

C'est pourquoi le glissement sémantique proposé aujourd'hui par une médiatisation croissante – celui de l'EE vers l'EEDD puis vers l'EDD - semble parfois déposséder le champ de l'EE de son histoire. En effet, si le terme de développement durable rassemble aujourd'hui tant d'esprits c'est parce qu'il se veut revêtir justement l'ensemble des caractéristiques d'une société : l'environnement, le social, l'économique et le culturel. Il recrée les liens distendus entre différentes sphères de la société qui ont trop longtemps œuvré séparément. Seulement l'EE avait déjà amorcé ce travail de mise en lien des dimensions économiques, sociales, environnementales et culturelles dans une approche systémique de la société. C'est pourquoi on retrouve aujourd'hui dans le milieu de l'EE certaines réticences vis-à-vis du concept de Développement Durable et une volonté de parler d'Éducation à l'Environnement vers un Développement Durable plutôt que d'Éducation au Développement Durable. En effet, le terme d'EEDD permet de concilier les deux approches, dans une sorte de pléonasme certes, mais qui ne renie pas le passé actif des pionniers de l'éducation à l'environnement.

Cette première explication décrit certaines retenues vis-à-vis du concept de DD dans le champ de l'EE, mais on pourrait aussi retenir d'autres réflexions critiques sur ce concept. En effet, le terme de développement est né dans une logique d'industrialisation et de croissance économique et revêt toujours une forme d'impérialisme occidental. Serge Latouche³ parle de « l'insoutenable défi du développement durable » qui ne correspond pas aux aspirations universelles profondes mais au désir de développement des plus riches. Ainsi, plutôt que de parler de développement durable « il faudrait commencer par voir le monde autrement pour concevoir des solutions innovantes »⁴.

³ Serge Latouche est professeur, économiste et philosophe, défenseur de la « décroissance »

⁴ Le pari de la décroissance, contre le mythe du Développement Durable. Serge Latouche, Fayard, 2006.

ANNEXE II: PRINCIPAUX ÉVÉNEMENTS DE L'HISTOIRE DE L'EEDD AU PLAN NATIONAL

Années 60	Années 70	Années 80-90	2003	2004	2005	2007	2009	2010	2013	2014
• Premières tentatives notamment dans le domaine de l'enseignement	• 1972 : premier Centre d'initiation à la nature • 1977 : première circulaire de l'Education Nationale officialisant l'existence de l'Education à l'Environnement en France	• Emergence du concept de Développement Durable (DD) • 1983 : naissance du Réseau Ecole et Nature • Développement des réseaux	• Stratégie Nationale de Développement Durable (SNDD) avec l'axe 1 : le citoyen, acteur du développement durable	• Circulaire de l'Education Nationale : 1^{er} plan triennal de généralisation de l'EE pour un DD	• Article 8 de la Charte de l'environnement : reconnaissance de l'éducation et de la formation à l'environnement	• Circulaire de l'Education Nationale : 2^{ème} plan triennal	• Article 55 de la loi Grenelle I : • l'EEDD présente dans le quotidien des établissements scolaires • conception du "Plan Vert" pour les ESR • formations pour les professionnels de la santé et de l'aménagement du territoire • formation tout au long de la vie	• Stratégie Nationale de Développement Durable : défi n°2, société de la connaissance dont l'éducation et la formation	• Article 42, loi sur la refondation de l'Ecole : intégration de l'EEDD dans le Code de l'Education	• Avant-projet de la SNTEEDD (Stratégie Nationale de Transition Ecologique vers un Développement Durable), avec l'axe 7 : éduquer, former et sensibiliser pour la transition écologique

ANNEXE III : SYNTHÈSE DE L'ENQUÊTE EEDD AU SEIN DES ÉTABLISSEMENTS D'ESR EN RHÔNE-ALPES

Afin de dresser le panorama de l'éducation à l'environnement et au développement durable (EEDD) en Rhône-Alpes et de comprendre les évolutions à l'œuvre dans le milieu de l'enseignement supérieur et recherche (ESR), le CESER a lancé une enquête auprès des établissements de Rhône-Alpes concernant la situation de l'EEDD et les évolutions en cours. L'enquête avait pour objet de **connaître le niveau d'engagement des établissements dans l'EEDD**, sur l'ensemble du spectre des actions : information, sensibilisation, diffusion, formation, formation professionnelle. Les questions posées avaient pour objectif d'identifier des actions à destination des étudiants, mais tout autant à destination des acteurs de l'ESR, agents et enseignants-chercheurs.

Il a été supposé pour cette enquête que l'éducation à l'environnement et au développement durable dans les établissements ESR intervient à trois niveaux :

- Dans le fonctionnement courant des établissements, et notamment dans la gestion du patrimoine architectural, urbain et paysager des campus.
- Au sein des formations et dans le cadre de la recherche,
- auprès de l'ensemble des usagers et des publics des établissements à travers des actions générales de sensibilisation.

Le questionnaire transmis par mail comprenait quatre groupes de questions portant sur :

1. L'éducation à l'environnement et au développement durable dans l'établissement ;
2. L'évolution actuelle des formations par rapport au sujet de l'environnement et du développement durable ;
3. Les partenariats socio-économiques des établissements sur le sujet de l'environnement et du développement durable ;
4. Les leviers et/ou les freins identifiés pour agir en terme d'EEDD.

Le questionnaire était disponible entre la mi-juin 2014 et la mi-février 2015. Une réponse supplémentaire a été apportée en juin 2015 à l'occasion d'un entretien avec des membres d'un établissement.

Cette synthèse reprend les éléments issus des réponses transmises par les enquêtés. 20 établissements sur la cinquantaine (grandes écoles et universités) que compte la région ont répondu, ce qui représente 39% des établissements rhônalpins et correspond également à 85% des étudiants. Les établissements ayant participé sont issus de différents secteurs géographiques : Grenoble, Lyon, Saint-Etienne, Valence et Savoie.

→ **Remarque importante** : les résultats présentés ci-après ne constituent pas un panorama exhaustif de toutes les actions menées dans les établissements d'enseignement supérieur rhônalpins. Il s'agit d'un regard porté sur l'EEDD dans les structures de l'ESR ayant volontairement participé à l'enquête.

1. LA MISE EN PLACE DES ACTIONS D'EEDD

Sur les 20 retours, un seul établissement indique qu'il n'a pas encore mis en place d'actions d'EEDD en raison de l'absence de budget et de projet. Il envisage de mettre en place au cours de l'année 2015-2016 des actions de végétalisation, déchets verts, tonte naturelle, rûchers... qui s'inscrivent dans la première cible ci-dessus définie.

Les réponses des 19 autres établissements permettent de distinguer deux périodes dans la mise en place d'actions d'EEDD dans l'ESR :

- Avant 2010. Seuls quelques établissements rhônalpins parmi l'échantillon déclarent avoir développé des actions d'EEDD. Ces actions concernent principalement les enseignements dispensés.
- Après 2010. Les réponses montrent que la mise en place d'actions s'accélère : d'une part le nombre de structures proposant des actions d'EEDD est plus important et par ailleurs celles déjà engagées dans des démarches démultiplient leurs projets.

→ Remarque : cette évolution qui correspond à une massification des actions, peut s'expliquer par les obligations nouvelles et la prise de conscience issues de la loi dite Grenelle I, datant de 2009, et notamment l'instauration des « Plans Verts »²⁰.

Parmi les réponses reçues, plusieurs types d'actions peuvent être identifiés parmi celles menées par les établissements rhônalpins. Elles peuvent être regroupées de la façon suivante :

Au sein des enseignements et de l' activité de recherche ;	Cible prioritaire : les étudiants
Des actions générales de sensibilisation : affichage, guide, événements multiples, visites, création d'une association pour le maintien d'une agriculture paysanne (AMAP), création d'un club « développement durable » ;	Cible prioritaire : l'ensemble des usagers
Dans la gestion patrimoniale, architecturale, urbaine et paysagère du campus , ainsi que dans le fonctionnement courant de l'établissement : achat de matériel performant, rencontre avec les fournisseurs, amélioration de la GTC (Gestion Technique Centralisée), réduction de consommables et récupérations cartouches, éco pâturage, limitation des produits phytosanitaires, modes doux, bacs de tri, bilan carbone,...	Cible prioritaire : les personnels techniques et administratifs

Au-delà de ces actions et à partir de leur projet d'établissement, certaines structures inscrivent, dans leur gouvernance, des actions spécifiques d'EEDD : information des instances, création d'une commission spécifique, budget fléché, pages spécifiques dans le rapport annuel, charte « développement durable » avec une liste d'actions.

Parmi les différentes cibles, les étudiants (20 réponses) arrivent en tête des publics destinataires des actions. Ils sont suivis par les personnels administratifs (19), les enseignants (17) puis les personnels techniques (16). D'autres publics sont cités : les personnels des bibliothèques, les fournisseurs, les invités, les stagiaires, les publics des établissements, le grand public.

Les actions peuvent être ponctuelles ou pérennes.

17 établissements envisagent des évolutions dans leur politique d'EEDD dans un futur proche. Les propositions envisagées se regroupent de la manière suivante :

- La proposition de nouveaux cours, de nouvelles formations et de nouveaux diplômes ;
- La conjugaison de plusieurs disciplines pour ces nouvelles formations ;
- Une intensification des actions. Selon les actions déjà menées, sont cités : le tri des déchets, un bilan carbone, des achats responsables, le développement de club DD, un plan déplacement, avec une volonté d'impliquer toutes les parties prenantes ;
- Une plus grande formalisation de l'engagement des établissements, à travers notamment les « Plans verts » ;

²⁰ Article 55 de la loi du 3 août 2009, dite Grenelle I. Le Plan vert constitue l'outil pour les établissements d'enseignement supérieur afin de mener leur politique de développement durable en lien avec les partenaires du territoire (entreprises, collectivités...). Neuf défis sont recensés : consommation et production durable, société de la connaissance, gouvernance, changement climatiques et énergies... Source : comité 21 – fiche repère. Le Plan vert, une opportunité pour renforcer l'ancrage territorial de tous les acteurs.

- La recherche d'une meilleure coordination entre les établissements et l'intégration à des réseaux interdisciplinaires, pour les formations, comme pour la recherche ;
- Des changements annoncés en cohérence avec les ambitions urbaines, en lien avec les quartiers où se situent les établissements et les campus : déménagement dans un éco quartier ou évolutions des campus vers un objectif écologique ;
- Des actions qui ne sont pas figées, qui se répètent, s'amplifient et se développent en réseaux.

Dans le cadre de cette enquête, on peut donc noter qu'il existe une amplification et un développement notables des actions d'EEDD depuis 2010 dans le milieu de l'enseignement supérieur en Rhône-Alpes.

2. L'ENVIRONNEMENT ET LE DEVELOPPEMENT DURABLE DANS LES FORMATIONS

16 établissements déclarent qu'ils ont ouvert des formations en lien avec l'environnement et le développement durable. Ces formations concernent les licences, les masters et les diplômes d'ingénieurs. Selon les établissements et les formations suivies, les cours liés à l'environnement et au développement durable sont soit obligatoires, soit optionnels.

11 structures rhônalpines ont ouvert une part de formation continue relative à des thématiques d'environnement et de développement durable. Toutefois, l'importance des publics concernés est difficilement quantifiable.

8 établissements envisagent prochainement des évolutions :

- De nouvelles formations
- Vers un public interne plus large
- Une généralisation d'un cours pour tous les étudiants
- Des expérimentations effectives.
- Des actions développées en lien avec les entreprises
- Des formations en ligne (Mooc, e-learning...)
- Des sujets de plus en plus ciblés par leur rapport à la spécificité de l'établissement

Dans le cadre de cette enquête, on peut donc noter qu'il existe un mouvement d'évolution de l'offre de formation des établissements à partir des questions d'environnement et de développement durable.

3. LES PARTENARIATS SOCIO-ECONOMIQUES

14 établissements ont déjà développé des partenariats en lien avec l'EEDD. Les partenaires sont multiples :

- Collectivités (communes, conseil départemental...) et structures intercommunales
- Entreprises et industries, bureaux d'études
- Chambres consulaires
- Acteurs de la recherche et autres établissements d'enseignement supérieur
- Etat : Agences locales de l'Energie, Ademe, Ministères
- Participation à des groupements d'intérêt public
- Association (Anciela...)
- Cluster

La typologie des actions développées est étendue : événements publics, événements scientifiques, partenariats de formation, enseignements appliqués, workshops, projets étudiants, stages, partenariats opérationnels, de recherche. Ces actions font l'objet d'une diffusion et d'une valorisation à travers des moyens ad-hoc (colloques scientifiques et grand public, rencontres entre chercheurs et acteurs), des publications, des sites internet, des documents internes et rapports d'activités mais ils donnent lieu également à des brevets et aussi à la création de chaires de recherche ou d'entreprises.

Ces partenariats sont l'occasion :

- De contribuer à la constitution de la connaissance, à l'élaboration de solutions, d'expertises et de développer l'expérimentation de nouveaux défis (exemple : chaudière numérique, habitat à énergie positive, véhicules électriques...) ;
- D'intégrer le développement durable dans les processus classiques ;
- De former les futurs professionnels et de lier les problématiques des entreprises aux cursus de formation ;
- De produire de nouveaux sujets et travaux de recherche ;
- D'apporter un financement sur la formation et la recherche ;
- De favoriser les actions concrètes de sensibilisation (exemples : déplacement, rénovation du campus, tableur REDITEC) ;
- De favoriser le développement des relations entre acteurs sur ce sujet : entre étudiants, entre chercheurs publics et privés, entre écoles, universités et entreprises...

Dans le domaine des partenariats, l'enquête révèle donc que pour la majorité des établissements ayant répondu, l'environnement et le développement durable sont l'objet de nombreux partenariats nouveaux entre le monde académique et le milieu socio-économique, qui s'effectuent au bénéfice des formations et de la recherche.

4. LES FREINS ET LES LEVIERS POUR DEVELOPPER L'EEDD

Ce tableau présente une synthèse des réponses transmises par les établissements ayant répondu à l'enquête

	Leviers	Freins
--	---------	--------

sur la question des freins et leviers relatifs au développement d'actions d'EEDD :

Les formations	➤ La variété des thématiques, la pluridisciplinarité des formations. ➤ Des projets à l'international ➤ Les effets du Grenelle de l'Environnement. ➤ Des labos de recherche dont l'excellence est reconnue ➤ L'appui sur les acteurs socio-économiques pour la définition de programmes de formation	➤ Intégration et temps alloué pour ces nouvelles matières dans le cursus habituel ➤ Temps et moyens de formation continue des enseignants trop faibles et trop peu encouragés sur ce sujet
La politique de l'établissement	➤ Nécessaire engagement de la direction et la formalisation d'un programme ➤ Appui d'une équipe spécifique et structurée ➤ Implication de tous les acteurs défendant une volonté commune comme partie intégrante du projet d'établissement : tous les services, les professeurs, les étudiants, les associations.	➤ Manque d'incitation et de portage de la direction et absence de politique définie ➤ Ressources humaines et financières insuffisantes ➤ Préoccupation non prioritaire et manque d'implication généralisée ➤ Manque de moyens humains dédiés aux démarches de sensibilisation, pas d'appui sur les services (hygiène-environnement) des établissements ➤ Nécessaire respect d'une démarche rigoureuse
Le réseau	➤ L'appui d'une pluralité d'acteurs et de partenaires en vue d'une recherche fondamentale et finalisée sur les sujets DD ➤ La mise en réseau et l'effet fédératif	➤ Manque de maturité des réseaux à vocation pluridisciplinaire
Le contexte	➤ L'intégration dans un projet urbain innovant, un éco quartier, un nouveau bâtiment. ➤ La réalisation d'améliorations concrètes (exemple : économie d'énergie directe)	➤ Manque d'appropriation du bâtiment et du quartier ➤ Isolement de certains établissements ➤ Faiblesse des liens ville/campus ou territoire/campus (Manque de lien avec les collectivités géographiquement proches pour des projets de sensibilisation et de communication au DD)
L'EEDD	➤ Des acteurs déterminés, dédiés et soutenus. ➤ Des étudiants conscients du risque environnemental et très demandeurs.	➤ Une relative instabilité sémantique ➤ Complexité et étendue du sujet « développement durable », avec des évolutions rapides. ➤ Besoins évolutifs dans l'expertise et variété thématique des actions.

5. CONCLUSION DE L'ENQUETE

Cette enquête sur le niveau de développement de l'EEDD dans les établissements d'enseignement supérieur a permis d'obtenir un échantillonnage correct des répondants qui représentent 40% des établissements ESR de Rhône-Alpes et 85% des étudiants.

Au vu des résultats de cette enquête, on peut donc noter qu'il existe une amplification et un développement notables des actions d'EEDD depuis 2010 dans le milieu de l'enseignement supérieur en Rhône-Alpes, en matière de gestion des sites, de formation, de recherche et de partenariats.

Il semble qu'il existe un mouvement d'évolution de l'offre de formation des établissements à partir des questions d'environnement et de développement durable, et que ce mouvement est dynamique, évolutif et en démultiplication.

Dans le domaine des partenariats, l'enquête révèle que l'environnement et le développement durable font l'objet de nombreux partenariats nouveaux entre le monde académique et le milieu socio-économique, au bénéfice des formations comme de la recherche.

L'échantillon d'établissements ayant répondu concerne de très nombreuses disciplines, ce qui démontre que la préoccupation sur l'environnement et le développement durable est désormais intégrée quelque soient les thématiques traitées.

MAIS ENCORE :

- Le niveau de développement des savoir-faire est-il suffisamment adapté aux réponses attendues ?
- Les formations et qualifications nouvelles sont-elles suffisamment développées et valorisées ?
- Le lien avec la réalité des réponses attendues est-il suffisant ?
- Les contenus de ces nouvelles formations et des axes de recherche peuvent-ils et doivent-ils encore évoluer ?
- Les résultats en termes d'aménagement et de gestion des campus sont-ils atteints ?

ANNEXE IV : PRINCIPAUX ÉTABLISSEMENTS DE L'ESR EN RHONE-ALPES

Source : STRATER, Service de la coordination des stratégies de l'enseignement supérieur et de la recherche, « Diagnostic territorial Rhône-Alpes 2014 », Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, mars 2014, 104 p.

Les principaux opérateurs de l'enseignement supérieur et de la recherche

8 universités

Université Joseph Fourier Grenoble I, pluridisciplinaire et santé

- 7 UFR
 - Activités physiques et sportives
 - Chimie, biologie
 - Géographie
 - Informatique, mathématique et mathématiques appliquées
 - Physique, ingénierie, terre, environnement, mécanique (PhITEM)
 - Médecine
 - Pharmacie
- IUT de Grenoble
- École supérieure du professorat et de l'éducation au sein de l'université de Grenoble I au 1^{er} septembre 2013 en partenariat avec l'université de Chambéry, l'université Grenoble II et l'université Grenoble III (ESPE)
- Observatoire des sciences de l'univers de Grenoble
- École d'ingénieurs : École polytechnique de l'université de Grenoble I

Université Pierre Mendès-France Grenoble II, Sciences humaines et sociales, hors santé

- 5 UFR : Droit – Économie - Sciences de l'Homme et de la société - Sciences humaines - Urbanisme
- 2 IUT (Valence, Grenoble)
- Institut d'administration des entreprises (IAE)

Université Stendhal Grenoble III, langues, littératures, sciences humaines, hors santé

- 2 UFR : Langues étrangères (LLEC et LEA) - Langage, Lettre et Art du spectacle, Information et Communication (LLASIC)

Université de Chambéry-Savoie, pluridisciplinaire, hors santé

- 4 UFR : Droit - Lettres, langues, sciences humaines - Sciences fondamentales et appliquées - Centre interdisciplinaire scientifique de la montagne
- 2 IUT (Annecy, Chambéry)
- École d'ingénieurs : École polytechnique universitaire de Savoie
- Institut d'administration des entreprises (IAE Savoie Mont-Blanc)

Université Claude Bernard Lyon I, sciences et santé

- 5 UFR : Médecine Lyon-Est - Médecine Lyon-Sud – Odontologie - Sciences et Technologies - STAPS
- IUT Lyon 1
- 1 école supérieure du professorat et de l'éducation au sein de l'université de Lyon I au 1^{er} septembre 2013 en partenariat avec l'université Lyon II, l'université Lyon III et l'université de Saint-Etienne (ESPE)
- Institut de science financière et d'assurances
- Institut des sciences et techniques de la réadaptation
- Institut des sciences pharmaceutiques et biologiques
- École d'ingénieurs : École polytechnique universitaire de Lyon I
- Observatoire des sciences de l'univers de l'université Lyon I

Université Lumière Lyon II, lettres, sciences humaines et sociales, hors santé

- 8 UFR
 - Anthropologie et sociologie
 - Droit et science politique
 - Géographie, histoire, histoire de l'art et tourisme
 - Langue
 - Lettres, sciences du langage et arts
 - Sciences économiques et de gestion
 - Psychologie
 - Sciences et pratiques d'éducation et de formation

- Institut universitaire de technologie Lumière
- Institut de la communication
- Institut d'études du travail
- Institut de formation syndicale

Université Jean Moulin Lyon III, sciences humaines et sociales

- 2 UFR : Philosophie - Lettres et civilisations
- IUT de Lyon III
- L'Institut supérieur économie administration gestion - ISEAG - IAE
- Institut du droit
- Institut de langues

Université de Saint - Etienne - Jean Monnet, pluridisciplinaire et santé

- 5 UFR : Arts, lettres et langues – Droit - Médecine et sciences de la santé - Sciences et techniques - Sciences humaines et sociales
- 2 IUT (Roanne, Saint-Etienne)
- Institut du travail
- Institut d'administration des entreprises (IAE)
- École d'ingénieurs : Telecom Saint-Etienne

1 grand établissement

Institut polytechnique de Grenoble (Grenoble INP), sciences de l'ingénieur, qui comprend 6 écoles d'ingénieurs :

Ense3 : énergie, eau, environnement

Ensimag : informatique, mathématiques appliquées et télécommunications

Esisar : systèmes avancés et réseaux

Génie industriel : conception de produits ou services, gestion de production et logistique

Pagora : sciences du papier, de la communication imprimée et des biomatériaux

Phelma : physique, électronique, matériaux

12 organismes de recherche

○ 7 établissements publics à caractère scientifique et technologique - EPST :

Centre national de la recherche scientifique (CNRS)

Institut de recherche pour le développement (IRD)

Institut national de recherche agronomique (Inra)

Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm)

Institut national de recherche en informatique et en automatique (Inria)

Institut français des sciences et technologies des transports, de l'aménagement et des réseaux (Ifsttar)

Institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture (Irstea – ex Cemagref)

○ 5 établissements publics à caractère industriel et commercial – EPIC :

Bureau de recherche géologique et minière (BRGM)

Centre scientifique et technique du bâtiment (CSTB)

Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (CEA)

Institut français du pétrole énergies nouvelles (IFP EN)

Office national d'études et de recherches aérospatiales (Onera)

○ 1 Établissement public à caractère administratif

Agence nationale chargée de la sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses)

10 écoles d'ingénieurs

○ Écoles publiques sous tutelle MENESR

École centrale de Lyon (ECL)

École nationale d'ingénieurs de Saint-Etienne (Enise)

Institut national des sciences appliquées de Lyon (Insa)

○ Écoles publiques sous tutelles d'autres ministères

École nationale des travaux publics de l'État (ENTPE, ministère chargé de l'écologie, du développement durable et de l'énergie) Lyon

École nationale supérieure des mines de Saint-Etienne (ENSM, ministère chargé de l'économie)

Institut d'enseignement supérieur et de recherche en alimentation, santé animale, sciences agronomiques et de l'environnement (Vet agro sup, ministère chargé de l'agriculture) Lyon

○ Écoles privées ou consulaires

École catholique des arts et métiers (Ecam) Lyon

École supérieure chimie physique électronique de Lyon (CPE Lyon)

Institut supérieur d'agriculture Rhône-Alpes (Isara) Lyon

Institut textile et chimique (Itech) Lyon

Autres écoles (sous tutelle du Ministère de la culture et de la communication et sous tutelle du Ministère chargé de la Justice et des libertés)

École nationale supérieure d'architecture de Grenoble

École nationale supérieure d'architecture de Lyon

École nationale supérieure d'architecture de Saint-Etienne

École nationale des beaux-arts de Lyon

Centre de formation de musiciens intervenants de l'université de Lyon (CFMI)

Centre de formation des enseignants de la musique Rhône-Alpes (Cefedem) de Lyon

École nationale supérieure d'art (Ensa) à Lyon, à Grenoble et à Saint-Etienne

École supérieure d'art et de design (Esad) née du rapprochement de l'école régionale des beaux-arts de Valence et de l'école supérieure d'art de Grenoble

Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Lyon (CNSMD Lyon)

École du centre dramatique national de Saint-Etienne

École supérieure d'art de la communauté d'agglomération d'Annecy

Les autres écoles et instituts

École normale supérieure de Lyon (ENSL)

École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques (Enssib)

École nationale supérieure des arts et techniques du théâtre (Ensatt - MENESR)

Institut catholique de Lyon (ICL)

Institut d'études politiques de Grenoble (IEP)

Institut d'études politiques de Lyon (IEP)

École nationale supérieure des beaux-arts (Lyon)

École supérieure d'art et design (Saint-Etienne)

Centre régional du CNAM

9 écoles de commerce

École de commerce européenne (ECE – groupe Inseec) - Lyon

École supérieure de commerce et de développement 3A - Lyon

École de gestion et de commerce Drôme Ardèche (EGC) - Valence

École supérieure de commerce de Chambéry Savoie (ESC Chambéry Savoie)

École supérieure pour le développement économique et social (ESDES) - Lyon

École supérieure de commerce - Saint-Etienne

EMLYON Business School

Grenoble École de management

Bibliographie

ADEME, *Guide anti-greenwashing*, Ademe, 2012, 29 p.

AGENCE REGIONALE DE SANTE RHONE-ALPES (ARS), REGION RHONE-ALPES et DREAL RHONE-ALPES, « Appel à projets Actions en Santé-Environnement : information, sensibilisation du public et des acteurs relais à la santé environnementale », ARS RHONE-ALPES, avril 2015

AGRESTE, « Portrait rural de Rhône-Alpes : l'agriculture », in *Agreste Rhône-Alpes Coup d'œil*, septembre 2014, n° 168

AVISE, *Education à l'environnement vers un développement durable : état des lieux, activités, économie et emploi*, Avise, 2008, 17 p.

BRUXELLE Yannick, FELTZ Pierre et LAPOSTOLLE Véronique, *Associations et entreprises : regards croisés sur le partenariat*, Réseau Ecole et Nature, 2009, 105 p.

CCI RHONE-ALPES, « 3ème baromètre TPE/PME et développement durable : résultats 2014 », in *Coup de projecteur*, mai 2015, n° 15, 24 p.

CCI RHONE-ALPES, *Chiffres clés de Rhône-Alpes*, CCI Rhône-Alpes, 2014, 19 p.

CELLULE D'ANIMATION NATIONALE DEPHY, *Le réseau DEPHY ECOPHYTO*, Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, juin 2013, 7 p.

CELLULE ECONOMIQUE RHONE-ALPES : CERA, *Chiffres clés 2014 du BTP en Rhône-Alpes*, CERA, 2015, 4 p.

CGDD et MARGONTIER Sophie, « Les formations initiales en environnement en 2012 », in *Chiffres et statistiques*, octobre 2014, n° 566, 9 p.

COMITE 21, *Synthèse du panorama des dispositifs territoriaux de concertation*, Comité 21, 2013, 7 p.

COMMISSARIAT GENERAL AU DEVELOPPEMENT DURABLE (CGDD), *La mise en œuvre du développement durable dans l'Enseignement Supérieur*, CGDD, 2011, 6 p.

CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL (CESE) et BOUGRAIN DUBOURG Allain et DULIN Antoine, *L'éducation à l'environnement et au développement durable tout au long de la vie, pour la transition écologique*, CESE, 2013, 121 p.

CONSEIL REGIONAL RHONE-ALPES, *Rapport d'activités Développement durable 2014*, Conseil régional Rhône-Alpes, juin 2015, 94 p.

GAILLOT Bertrand et COQUILLAUD Marie-Sylvie, *Fermes pédagogiques et développement durable : comment expliquer l'agriculture durable au public*, Bergerie nationale, 2011, 158 p.

GAULTIER Elise et DELHAYE Christine, *Le Plan vert, une opportunité pour renforcer l'ancrage territorial des acteurs du développement durable*, Comité 21, 2013, 76 p.

GRAINE LANGUEDOC-ROUSSILLON, *Éduquer à l'environnement vers un développement durable en Languedoc-Roussillon : bilan des assises régionales 2009*, Graine Languedoc-Roussillon, 2009, 32 p.

GRAINE RHONE-ALPES, « Les pédagogies de l'EEDD : le sens de nos pratiques », in *Le Dossier du GRAINE Rhône-Alpes*, 2^{ème} semestre 2007, n° 4, 11 p.

GRAINE RHONE-ALPES et COLLECTIF FRANÇAIS POUR L'EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT VERS UN DEVELOPPEMENT DURABLE (CFEEDD), « Résultats et perspectives : Ouvrir l'horizon », Lyon - Villeurbanne, Graine Rhône-Alpes et CFEEDD, 2013, 39 p.

LEININGER-FREZAL Caroline, « L'éducation à l'environnement et/ou au développement durable : un enjeu de la vie politique locale », in *Education relative à l'environnement*, 2010-2011, vol. 9, pp. 77-94

LEININGER-FREZAL Caroline, *Le développement durable et ses enjeux éducatifs : acteurs, savoirs et stratégies territoriales*, Université Lumière Lyon 2, décembre 2009, 540 p.

MINISTERE DE L'ECOLOGIE, DU DEVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ENERGIE, *La stratégie nationale de transition écologique vers un développement durable (SNTEDD) 2014-2020 : avant-projet*, Ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie, mars 2014, 88 p.

MINISTERE DE L'ECOLOGIE, DU DEVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ENERGIE, *Stratégie nationale de transition écologique vers un développement durable 2015-2020*, Ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie, février 2015, 134 p.

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE, *STRATER Diagnostic 2014 Rhône-Alpes Enseignement Supérieur, Recherche, Innovation*, Ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, mars 2014, 99 p.

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE, « Généralisation d'une éducation à l'environnement pour un développement durable (EEDD) - rentrée 2014 ». Circulaire n°2004-110 du 8 juillet 2004

MISSION INGENIERIE ET PROSPECTIVE RHONE-ALPES (MIPRA), *Fiche compétence construction durable*, MIPRA, 2013, 23 p.

MISSION INGENIERIE ET PROSPECTIVE RHONE-ALPES (MIPRA), *Fiche compétence chimie*, MIPRA, 2013, 24 p.

MUSART Anastasia, *Les enjeux de l'appropriation de l'éducation au développement durable par les collectivités territoriales*, Université Lumière Lyon 2, septembre 2011, 93 p.

PRAO, CONSEIL REGIONAL RHONE-ALPES et ADEME, *La chimie face au défi du développement durable*, PRAO, 2014, 15 p.

PREFECTURE DE REGION RHONE-ALPES, REGION RHONE-ALPES, ACADEMIE DE LYON, ACADEMIE DE GRENOBLE, AGENCE DE L'EAU RHONE MEDITERRANEE CORSE, AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE, ADEME et GRAINE RHONE-ALPES, « Convention cadre relative à l'éducation à l'environnement pour un développement durable »

REGION RHONE-ALPES, *Schéma régional de développement du tourisme et des loisirs*, Région Rhône-Alpes, avril 2008, 10 p.

RHONE-ALPES ENERGIE ENVIRONNEMENT (RAEE), *Eco-responsabilité et acteurs publics*, Rhône-Alpes énergie environnement (RAEE), coll. « Les cahiers du RREDD », 2011, 131 p.

RHONE-ALPES TOURISME, *Mémento du tourisme 2015*, Rhône-Alpes Tourisme, décembre 2014, 161 p.

ROYBIN Daniel et QUIBLIER Véronique, *Les aménités environnementales facteurs de développement durable des territoires*, Rhône-Alpes Tourisme, 2012, 55 p.

RUTARD Stéphane et FEDERATION NATIONALE DES TRAVAUX PUBLICS (FNTP), *Guide sur les initiatives RSE sectorielles. Fiche n°11: Engagements RSE dans le secteur des travaux publics*, Medef et Orse, 2014, 8 p.

TOSELLI Ugo, *Agir ensemble pour un tourisme durable*, Comité 21, 2008, 62 p.

« Loi du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement, article 55 », Journal officiel de la République française, 5 août 2009.

Pages web

ASSOCIATION DES ENTREPRISES DE RHONE-ALPES POUR L'ENVIRONNEMENT INDUSTRIEL (APORA), « Historique d'APORA », APORA, [en ligne], consulté le 21 septembre 2015. Disponible sur Internet <http://www.apora.org/Apora.historique_quisommesnous-2.html>

CHAMBRE REGIONALE DES METIERS ET DE L'ARTISANAT RHONE-ALPES, « Les chiffres clés 2013 de l'artisanat », CRMA Rhône-Alpes, 2014, [en ligne], consulté le 21 septembre 2015. Disponible sur Internet <<http://www.crma-rhonealpes.fr/Les-Chiffres-cles-de-l-Artisanat.130.0.html>>

« EEDD Contexte et enjeux », Réseau Ecole et Nature, [en ligne], consulté le 21 septembre 2015. Disponible sur Internet <<http://reseauecoleetnature.org/paysage-de-lee/contexte-et-enjeux.html>>

GRAINE RHONE-ALPES, « L'EEDD toute une histoire : fiche repère 1 », Graine Rhône-Alpes, 2007, [en ligne], consulté le 21 septembre 2015. Disponible sur Internet <<http://www.graine-rhone-alpes.org/DOC/Monter/FR1->

EEDDhistoire.pdf>

MINISTERE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE, « Qu'est-ce que le plan vert ? », Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, février 2013, [en ligne], consulté le 21 septembre 2015. Disponible sur Internet <<http://www.developpement-durable.gouv.fr/Le-plan-vert.25261.html>>

MINISTERE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE, « Education à l'environnement et au développement durable », [en ligne], consulté le 21 septembre 2015. Disponible sur Internet <<http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Education-et-sensibilisation.593-.html>>

RHÔNE-ALPES TOURISME, « Chiffres clés du tourisme en Rhône-Alpes », Rhône-Alpes Tourisme, 24 juin 2015, [en ligne], consulté le 21 septembre 2015. Disponible sur Internet <<http://pro.rhonealpes-tourisme.com/article/chiffres-cles-du-tourisme-en-rhone-alpes>>

ROLAND GERARD, « Bientôt 40 ans d'histoire de l'EEDD », Assises de l'EEDD, 2013, [en ligne], consulté le 21 septembre 2015. Disponible sur Internet <<http://www.assises-eedd.org/node/82>>

« Site Internet des assises nationales de l'éducation à l'environnement et au développement durable », Assises de l'EEDD, [en ligne], consulté le 21 septembre 2015. Disponible sur Internet <<http://www.assises-eedd.org/>>

TASUET Morgane, « Vers de réelles politiques de développement durable dans les écoles et les universités ? », EducPros, 28 avril 2014, [en ligne], consulté le 21 septembre 2015. Disponible sur Internet <<http://www.letudiant.fr/educpros/enquetes/vers-de-reelles-politiques-de-developpement-durable-dans-les-ecoles-et-universites.html>>

Glossaire

ARS	Agence Régionale de Santé
CCIR	Chambre de Commerce et d'Industrie de Région
CERA	Cellule Economique Rhône-Alpes
CESE	Conseil Économique Social et Environnemental
CGDD	Commissariat Général au Développement Durable
CNPF	Centre National de la Propriété Forestière
COP21	Conference Of the Parties (21 st session)
CPER	Contrat de Plan Etat-Région
CPIE	Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement
CRA	Chambre Régionale d'Agriculture
CRMA	Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat
CRPF	Centre Régional de la Propriété Forestière
DD	Développement Durable
DREAL	Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
DRJCS	Direction Régionale de la Jeunesse et de la Cohésion Sociale
EDD	Education au Développement Durable
EEDD	Education à l'Environnement et au Développement Durable
ERC	Espace Régional de Concertation
ESR	Enseignement Supérieur et la Recherche
FNTF	Fédération Nationale des Travaux Publics
GRAINE	Groupe Régional d'Animation et d'Initiation à la Nature et à l'Environnement (aussi RREDD)
ONF	Office National des Forêts
PEFC	Program for the Endorsement of Forest Certification (Programme de Gestion Durable de la Forêt)
PNR	Parc Naturel Régional
QSE	Qualité, Sécurité, Environnement
REFEDD	Réseau Français des Etudiants pour le Développement Durable
REN	Réseau Ecole et Nature
RREDD	Réseau Régional pour l'Education à l'Environnement vers un Développement Durable (GRAINE)
RSE	Responsabilité Sociétale des Entreprises
SCOP	Société COopérative et Participative
SME	Système de Management Environnemental

Remerciements

Nous exprimons nos remerciements à tous ceux qui ont accepté d'éclairer notre réflexion et de participer à nos travaux, et plus particulièrement aux personnes auditionnées :

Madame Frédérique RESCHE-RIGON, Co-présidente du GRAINE Rhône-Alpes, le 13 mars 2014.

Monsieur David PIGOT, chef adjoint du service Connaissance, Autorité environnementale, Développement durable de la DREAL Rhône-Alpes, le 03 avril 2014

Monsieur Jean-Philippe DENEUVY, Directeur adjoint de la DREAL Rhône-Alpes et Madame Geneviève LEFRANÇOIS, Chargée de Mission Education au développement durable de la DREAL Rhône-Alpes, le 10 avril 2014.

Monsieur Jean-Philippe MOYSE, Directeur de la DCESE du Conseil Régional Rhône-Alpes, le 12 mai 2014.

Madame Caroline LEININGER-FREZAL, Maître de conférences à l'Université de Paris 7, le 12 juin 2014.

Madame Julie HIGEL, Chargée de Mission Education au PNR des Bauges, Monsieur Louis ALLARD, Agriculteur, délégué de la commune de Saint-Ours au Comité syndical du syndicat mixte du PNR des Bauges et Monsieur Stéphane VERDET, Accompagnateur montagne - Guide du patrimoine des pays de Savoie, le 10 juillet 2014.

Monsieur Olivier MARTEL, Responsable Education au Développement Durable du Grand Lyon, le 11 septembre 2014.

Monsieur Alain BERLIOZ-CURLET, Président de la CRMA et Monsieur Laurent CAVEROT, Responsable environnement de la CRMA, le 10 octobre 2014.

Monsieur Jurgen DE NEVE, Secrétaire Général du syndicat agroalimentaire de l'Ain de la CFDT, le 13 novembre 2014.

Monsieur Frédéric FRUCTUS, Administrateur à GIE OSIRIS, le 11 décembre 2014.

Monsieur Bernard THUILLIER, Responsable du service Formation de la CRA Rhône-Alpes, le 09 avril 2015.

Monsieur Philippe GUILMANT, Président de COLAS Rhône-Alpes Auvergne et Frédéric RILLIOT, Responsable QSE de COLAS Rhône-Alpes Auvergne, le 18 mai 2015.

Monsieur Hugues BEESAU, Directeur du Pôle Ingénierie, Prospective, Stratégie, Innovation de Rhône-Alpes Tourisme, le 11 juin 2015.

Monsieur Claude CHARDON, Directeur du service Développement régional et Environnement de la CCIR Rhône-Alpes et Madame Coralie BELICARD, coordinatrice environnement de la CCIR Rhône-Alpes, le 03 juillet 2015

Nous remercions également l'ensemble des personnes ayant répondu à l'enquête menée par le CESER Rhône-Alpes concernant l'EEDD au sein des établissements de l'enseignement supérieur et la recherche.

Déclarations des groupes

Intervention de M. Jean GUINAND, au nom du collège I

Madame la Présidente, Chers Collègues,

C'est au nom du collège 1, une fois n'est pas coutume, que je fais cette intervention.

La contribution qui nous est présentée aujourd'hui relève à la fois d'un choix dicté par le formidable défi des conséquences des modes de vie, d'habitats, de production et du commerce sur notre environnement mais aussi de l'importance des actions que chacun peut et doit mener à son propre niveau. Toutes les actions liées à l'EEDD participent à la prise de conscience individuelle et collective. Le CESER se devait, au nom de la société civile organisée de prendre sa part à l'organisation de la sensibilisation de tous les publics à cet enjeu.

Au début de ce propos, je voudrais(moi aussi) au nom du collège 1 d'abord souligner la difficulté de travail lié à l'accompagnement par notre chargée d'étude qui a dû, pour de très nobles raisons, interrompre sa rédaction, puis à la reprendre au final et adresser un grand merci à Elodie et à Amélie pour leur capacité à assurer le suivi de l'ouvrage. Remercier aussi Georges Erome car la tâche était ardue.

Nous avons voulu entendre tous les acteurs qui, dans leur travail et dans leurs fonctions, ont souci des conséquences de leur activité sur l'environnement. Cette contribution vient demander aux futures autorités régionales une prise de conscience accrue sur l'importance de la sensibilisation de tous à l'attention à porter sur la conséquence de nos actions quotidiennes.

Ayant une responsabilité politique, ces élus devront faire des choix qui permettent d'avancer collectivement par la coordination des volontariats plus que par la contrainte normative.

Mettre en place une véritable éducation à l'environnement et au développement durable passe par la sensibilisation de tous les publics. Certains, bien ciblés aujourd'hui, le scolaire et le monde de l'enfance, font l'objet de programmes construits collectivement par les acteurs régionaux et les acteurs associatifs pour intervenir dans les écoles. D'autres le sont par le biais de leurs entreprises. Les pratiques, parfois contraintes, sont souvent amplifiées par leurs dirigeants. Ces entreprises ont fréquemment des actions de formation de leurs salariés et les organismes consulaires sont en pointe dans ce domaine afin de sensibiliser leurs mandants et de les aider à améliorer leurs pratiques. Cet état des lieux a démontré que, compte tenu des actions en cours, le monde de l'entreprise est désormais tout aussi légitime que le monde associatif en matière d'EEDD.

Une enquête a été menée auprès des établissements d'enseignement supérieur pour connaître leur perception et leur implication dans l'EEDD.

Après ces auditions, il nous est apparu que si l'enjeu dépasse bien évidemment le cadre régional, la Région, appuyée sur le réseau GRAINE a construit un outil, l'Espace Régional de Concertation. Aujourd'hui il nous a semblé que la sensibilisation du jeune public connaît un succès certain et doit être poursuivie et même amplifiée. La nécessité d'élargir les publics dans une continuité logique tout au long du parcours de formation initiale doit se poursuivre dans le monde du travail et dans le fonctionnement sociétal. Changer de paradigme suppose la mobilisation de tous.

En cela, comme il est écrit page 37, (je cite)

Le CESER recommande que la Région poursuive ses actions en faveur d'une diversification des publics cibles (adultes notamment) dans une perspective de renforcement des acteurs sur les champs relatifs à l'adoption durable de comportements plus respectueux de l'environnement et sur des thématiques en lien avec les compétences régionales.

Cela passe bien sûr par la formation organisée tant au sein de l'enseignement qu'au sein de l'entreprise mais aussi par la coordination des multiples actions dans les différentes branches professionnelles.

Notre collège, de par ses fonctions, souscrit pleinement à la recommandation phare de cette contribution, l'intégration du monde des entreprises dans l'ERC, notamment au travers des organismes consulaires, pour que s'établisse un échange productif sur l'EEDD et un partage d'outils et de méthodes entre les différents acteurs.

Le formidable défi de la maîtrise des conséquences du fonctionnement de la société doit être relevé et la région doit être pilote pour la sensibilisation citoyenne à ces enjeux.

Notre collège approuve bien évidemment l'ensemble des préconisations contenues dans ce rapport.

Je vous remercie de votre attention.

Intervention de M Jean-Claude BERTRAND, au nom de la CFDT

Madame la Présidente, mesdames et messieurs les conseillers,

La délégation CFDT se félicite de l'initiative du CESER Rhône-Alpes de s'autosaisir du thème de l'Education à l'Environnement et au Développement Durable (nous dirons EEDD plus loin dans le texte).

En effet cette contribution nous a permis de découvrir en Rhône-Alpes des initiatives nombreuses et diverses, menées par des acteurs motivés et compétents, chacun dans leur(s) domaine(s), mais qui pour la plupart se méconnaissent mutuellement, voire qui s'ignorent délibérément, quelques fois.

Ce qui est fortement dommageable à l'objectif d'un véritable développement durable partagé par tous "pour un avenir meilleur".

Quels sont, selon nous, les principaux enjeux partagés de l'EEDD dans cette contribution ?

1. En premier lieu l'EEDD doit permettre, par une large diffusion des connaissances de chacun, de mieux s'approprier les sujets de nature à favoriser une économie écologique et équitable, au service des hommes et respectueuse des ressources.
2. Aboutir ainsi à mieux préserver et restaurer la biodiversité, maîtriser la consommation d'énergie, lutter contre le réchauffement climatique, la pauvreté et les inégalités.

Quels sont les sujets qui méritent d'être approfondis ? Nous en pointons ici quatre sur les nombreux autres thèmes qu'il faudrait aborder :

1. L'EEDD n'est pas qu'une affaire de contenu disciplinaire. Elle doit se jouer aussi au travers de projets d'établissements scolaires tissés sur le territoire avec les autres acteurs économiques et associatifs, dans le cadre d'une démarche intégrée et d'une pédagogie d'action. Ce qui est loin d'être le cas !
Dans cette hypothèse, chaque structure deviendrait ainsi un lieu d'apprentissage et d'expérimentation de la transition écologique et énergétique, dont elle partagerait et confronterait les enjeux avec les autres parties prenantes.
2. En matière de communication, il nous semble que le ciblage des cohortes d'individus n'est pas suffisamment orienté sur les publics visés par l'EEDD. Ainsi la génération des 18-30 ans est plus sensibilisée, donc plus ouverte et capable de comprendre les enjeux du développement durable, ce qui est moins vrai pour les générations antérieures qui n'ont pas toutes été suffisamment initiées dans ce domaine.
Ce qui pose la question du choix des médias pour toucher les publics auxquels on s'adresse.
3. Dans l'enseignement supérieur et la recherche (qui ne représente que 40% d'une classe d'âge), la CFDT constate que le mouvement EEDD est en marche. L'enquête du CESER réalisée auprès des universités démontre une certaine volonté d'aller dans le bon sens.
La CFDT considère aussi que les modèles de management des systèmes éducatifs et pédagogiques, ne sont pas suffisamment questionnés au regard des effets attendus qu'ils sont sensés produire à l'issue de la formation.
4. Enfin, la CFDT constate et regrette une trop grande disparité de moyens des entreprises de Rhône-Alpes dans les domaines de l'EEDD. Elle reconnaît les efforts accomplis depuis quelques années par les PME/TPE. La mutualisation des actions de Formation Interprofessionnelle avec les plus grandes entreprises et les chambres consulaires, permettrait de mieux coordonner et rendrait plus efficace les actions à mener dans ces domaines transverses.
La CFDT soutient et revendique également, l'intégration de l'EEDD dans la démarche de responsabilité sociétale des entreprises, passant par un dialogue social de qualité et des objectifs partagés avec le management de l'entreprise, son personnel et ses représentants.

En conclusion, la CFDT espère vivement que l'EEDD deviendra à terme l'affaire de tous les citoyens:

1. En reconnaissant le droit d'alerte environnemental: il s'agit du décret du 11 mars 2014 relatif à l'exercice du droit d'alerte en matière de santé publique et d'environnement dans l'entreprise.
2. Pour qu'enfin soient prises en compte les conséquences globales des coûts cachés des dommages causés à notre environnement et qu'il faudra payer un jour (ce que l'on appelle pudiquement les externalités environnementales), selon le principe du pollueur/payeur afin de ne pas laisser cette charge aux générations futures.
3. Pour que la responsabilité environnementale des entreprises et des administrations soit reconnue, en mesurant par exemple leurs émissions de CO² et leurs compensations, et que cette responsabilité soit discutée avec tous les acteurs, au 1^{er} rang desquels doivent figurer les représentants du personnel dans l'entreprise.

La CFDT votera cette contribution et vous remercie de votre attention.

Intervention de M. Stéphane Tourneux, au nom de la CGT

Madame la Présidente, Mesdames Messieurs, les Conseillers,

COP 21

L'avis du CESER sur l'Éducation à l'Environnement et au Développement Durable (EEDD) est proposé au vote de notre Conseil à trois semaines de l'ouverture de la COP 21.

L'irréversibilité des effets climatiques qui s'annonce si les modes de développement mondiaux ne sont pas réorientés, sera fatale à l'humanité. Le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat en a fait l'analyse et le constat sans ambiguïté.

Il est indispensable de réduire à court terme et au niveau mondial, l'émission des Gaz à Effet de Serre (GES).

La transition écologique

Il appartient à chaque pays d'opérer la transition écologique nécessaire en fonction de son contexte. Les disparités de ceux-ci, illustrées par la Chine qui produit 25% des GES et dont la première source d'énergie sera bientôt le charbon et la France qui produit 1% des GES et dont la source d'énergie essentielle est nucléaire, seront au centre des dynamiques de la COP 21.

Pourtant, il n'y a pas d'autre alternative pour atteindre les objectifs imposés par les enjeux climatiques identifiés.

La transition écologique, c'est le processus par lequel notre société doit évoluer d'une organisation économique centrée essentiellement sur la consommation d'énergies fossiles, pour aller vers une économie de moins en moins énergivore et polluante.

La France doit y prendre activement sa part en substituant à terme les énergies fossiles par de nouvelles sources d'énergies et développer la sécurisation et la maîtrise de sa source nucléaire. Pour opérer cette transition écologique, le débat sociétal est central et ce serait préjudiciable d'en faire l'économie.

Comme le dit notre avis, la réussite de la transition écologique, « suppose que les diverses composantes de la société s'approprient les enjeux et adoptent de nouvelles références et de nouveaux comportements individuels et collectifs pour y faire face ».

Le développement durable en tant que conception pour appréhender les besoins croissants de l'Humanité et y répondre, vise à rééquilibrer en faveur de l'environnement et du social, les critères d'orientation des stratégies de développement.

Aujourd'hui, se pose de façon vitale la question suivante : « que produire, quoi, pour qui, comment ? ».

La répartition à chacun selon ses besoins, de la terre, de l'eau et de l'air, redevient la question centrale de l'humanité sur cette planète. L'abondance inépuisable pour certains et chimérique pour la plupart, arrive à cette issue. Les populations les plus privilégiées sont désormais en danger et doivent reconsidérer leur approche qui a conduit à la question de la survie.

Les enjeux sont audacieux car ils se heurtent à des logiques établies d'intérêts privés et de considérations à court terme. Mais ces défis sont incontournables.

Cela impose la considération de l'intérêt collectif et du bien commun comme valeurs sacrées devant l'intérêt privé. Au-delà de l'éducation et de la responsabilisation qui sont indispensables pour tous les publics, les modes de production et les logiques marchandes sont avant tout au cœur de la question. Il faut produire autrement.

L'échec de la taxe carbone, l'hécatombe des insectes pollinisateurs et le récent scandale qui a révélé des pratiques de l'industrie automobile, témoignent, parmi tant d'autres, de ces logiques désastreuses.

L'intérêt commun de l'Humanité doit s'affranchir de ces impasses qui laissent la production se déterminer de façon irresponsable. C'est le sens fondateur du Développement Durable.

Le temps est compté pour tous et la planète saura nous le rappeler bien avant l'heure.

Il faut remettre l'humain au cœur de sa planète et répondre à ses besoins de vie, de connaissances et d'émancipation et nous sommes là, loin des considérations marchandes qui prévalent et qui nous mènent à l'irréversible.

On le constate de plus en plus, le système marchand tel qu'engagé détermine les comportements des consommateurs. On observe ainsi une dérive et une inversion de la « logique de marché » : En grande partie, aujourd'hui, c'est la production qui veut définir les besoins. Rappelons ici le budget mondial de la publicité qui s'élève à 500 milliards de dollars, soit 1 % du PIB mondial (*Une étude de l'ONU estime que pour réduire la moitié de la faim dans le monde, 10% de cette somme suffirait*) et celui du marketing à 120 milliards de dollars, rappelons les stratégies industrielles d'obsolescence programmée, rappelons les lobbyings institutionnels qu'opèrent les multinationales pour réglementer à leurs convenances, rappelons les traités de libres échanges commerciaux qui se construisent sans la souveraineté des peuples.

Responsabiliser les citoyens ? Oui mais en levant les ambivalences et les contradictions.

Avec l'EEDD c'est bien de la sensibilisation de tous aux ressources limitées de la planète dont il est question. En conséquence, la question de leur partage est centrale. Comment pourrait-on éduquer la plupart quand d'autres se livrent au gâchis ?

Apprendre à tous à manger des insectes, comme le préconisent plusieurs rapports de la FOA pour permettre à quelques-uns de continuer à manger de la côte de bœuf, ce n'est moralement pas tenable. C'est faire abstraction d'une reconsidération des modes de productions. Quand 30% des denrées alimentaires sont détruites chaque année, quand les stratégies de privatisation des organismes vivants par les multinationales privent les populations les moins développées de leurs ressources agricoles, il y a d'autres champs d'investigations que de poursuivre dans cette voie si l'on veut éduquer et remporter l'adhésion vers de nouveaux modes de consommation protecteurs de notre environnement.

Le site national internet de « l'éducation au développement durable »* est symptomatique de cette approche. Le jeu interactif qu'il propose pour sensibiliser les jeunes à la « forêt durable » porte un message de responsabilisation au moment où la déforestation massive des forêts primaires est opérée de manière intense. Cela limite la portée du message et l'EEDD doit prendre en compte cette contradiction transversale dans tous les dossiers environnementaux.

L'EEDD

Le défi de la dialectique qui peut se construire autour de la question de la responsabilité ne doit pas devenir une controverse, au risque de rendre l'éducation inopérante.

L'EEDD, dont notamment le CESE et GRAINE Rhône-Alpes ont montré la portée encore limitée, doit s'engager vers un élargissement des publics et une responsabilisation des acteurs économiques, institutionnels et associatifs. Cela implique transversalité et appropriation des enjeux par tous.

Selon l'avis du CESE de 2013, l'EEDD doit « aborder des thématiques comme la modification des modes de vie, de consommation, distribution et production dans le but d'économiser les ressources, de réduire les impacts environnementaux et sanitaires de notre mode de développement ».

Il engage donc sur cette voie en préconisant notamment « d'articuler l'EEDD avec la Responsabilité sociale des entreprises » et de la « diffuser dans le monde du travail ».

Certes, le périmètre régional de notre avis fait que celui-ci n'a pas d'incidence sur des décisions d'ordre national mais la CGT peut regretter, dans notre avis, la timidité des préconisations qui auraient pu donner davantage de prise aux salariés et aux citoyens dans les débats et les questions touchant à la production et à ses conséquences sur l'environnement.

Dans son avis, le CESE pose lucidement « la nécessaire appropriation par tous des finalités du développement durable » comme objectif affiché de l'EEDD. Cette appropriation, c'est en grande partie l'éducation et l'éducation, c'est évidemment aussi l'exemplarité.

Éduquer les citoyens sur les enjeux du développement durable, c'est vouloir les rendre lucides, c'est vouloir les émanciper pour les rendre acteurs, c'est passer du concept « d'acceptation sociale » au concept « d'appropriation » puis « d'adhésion sociale ».

Le but de l'EEDD ne se limite pas à être informé pour responsabiliser, voire culpabiliser. Il n'est pas souhaité à terme d'obéir mais de participer à la vie de la Société et d'en mesurer ses enjeux de développement humain durable. Il s'agit pour chacune et chacun d'en prendre sa part de souveraineté.

En effet il s'agit bien, comme le souligne le CESE, de « donner les moyens à tous les publics pour contribuer à un monde durable ».

Il est donc impossible de persévérer dans ce trop grand déséquilibre de pouvoir entre lieux de décisions économiques déterminantes pour l'environnement et les outils d'interventions citoyennes.

Au niveau régional, les conditions d'intervention dans les stratégies de filières, dans les stratégies d'entreprises et dans la définition des schémas régionaux, doivent être considérées avec des outils démocratiques restant à définir.

Oui, nous le préconisons dans notre avis, les prérogatives des CHSCT sont interpellées. C'est une cible pertinente. Cependant, elles doivent, au-delà des actions de sensibilisation des salariés, pouvoir donner à leurs élus, une vision sur les processus et les finalités de productions quant à leurs conséquences environnementales.

Oui, nous le préconisons dans notre avis, il faut prendre en compte l'EEDD dans les schémas régionaux en lien avec le monde économique. Cela va dans le sens de l'appropriation. Mais de façon complémentaire, il convient de prendre en compte le Développement Durable dans l'établissement de ces schémas et de définir la juste place de tous les acteurs, industriels et citoyens pour garantir l'adhésion sociale.

Oui, nous le préconisons dans notre avis, il faut inscrire l'EEDD dans l'évaluation des politiques régionales. Les moyens engagés, qualitatifs et budgétaires, sont voués à croître et dans ce domaine du Développement Durable, chaque euro dépensé au nom du contribuable doit garantir un euro pour sauver la planète. Les erreurs d'affectations seraient préjudiciables au temps qui nous est compté.

Pour la CGT, même si l'avis sur l'EEDD reste en retrait des indispensables conditions d'appropriation sociale que nous venons d'exprimer, il prend en compte les arguments de la CGT et prolonge l'avis du CESE en faisant des préconisations qui vont dans ce sens et applicables à notre territoire.

La CGT votera donc cet avis.

Intervention de Mme Elisabeth RIVIERE, au nom de la LPO

Madame la Présidente, Mesdames Messieurs, Chers Collègues,

Je m'exprime au nom de la LPO que je représente et au nom de mes amis de la FRAPNA.

Parmi les définitions du rôle de l'éducation, celle-ci mérite toute notre attention : « moyen par lequel la société renouvelle perpétuellement les conditions de sa propre existence ».

L'Éducation à l'Environnement et au Développement Durable (connu sous le sigle EEDD) se retrouve bien dans ce rôle face aux défis majeurs que sont la transition écologique, la gestion des dérèglements climatiques et les actions indispensables à mener pour préserver la biodiversité, entre autres...

Nos organisations ont été parmi les précurseurs de l'EEDD et se félicitent du travail et des réflexions menées par notre CESER.

Nos associations sont dans le constat de la difficulté à développer l'EEDD auprès du public adulte. Certes, notre expérience dans ce domaine depuis les années 70 s'est surtout développée dans le milieu scolaire et auprès du jeune public même si, durant la dernière décennie, nos associations et de nombreuses entreprises ont appris à travailler ensemble sur ce thème.

Cette contribution a permis de réaliser un état des lieux non exhaustif de tout le travail réalisé dans le monde professionnel en Rhône-Alpes et surtout de porter à connaissance de nombreuses pratiques. J'en profite pour saluer l'écoute, la bienveillance et l'ambiance studieuse pendant tout le temps de nos travaux en commission sous la présidence de Georges Erome et l'excellent travail réalisé par Elodie Rosset et Amélie Balmain.

L'urgence de développer l'éducation à l'environnement et au développement durable tout au long de la vie est une évidence.

Les actions menées par les différents acteurs doivent être concertées et complémentaires pour préparer le futur de notre société.

La politique régionale doit être renforcée avec des programmes locaux d'éducation, de sensibilisation et de formation à l'environnement forts partagés entre tous les acteurs du territoire.

Nos associations adhèrent pleinement aux préconisations développées pour les acteurs de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche et du monde économique pour répondre à l'urgence sociétale de changer la façon de penser la relation entre l'humain et son environnement.

Dans le même temps, nous souhaitons insister sur l'effort important à poursuivre auprès du jeune et du très jeune public pour que les adultes de demain soient des citoyens acteurs et responsables face aux mutations à venir de notre société.

Nous voterons cet avis.

Madame la Présidente, Mesdames Messieurs, Chers Collègues,

La présentation devant notre assemblée de la contribution « Pour l'amplification des actions d'éducation à l'environnement et au développement durable » arrive à point nommé dans l'actualité de la COP 21 pour laquelle sont attendus des engagements internationaux ambitieux et osés.

Cette contribution du CESER a l'avantage de se présenter comme une sorte de mesure et d'évaluation de l'étendue de la prise de conscience en matière de développement durable sur notre territoire. Ce qui reste tout à fait intéressant et indispensable car la conviction des acteurs est le premier moteur de leur engagement, et des prises de décision, qui conduiront les changements de comportements et de pratiques, attendus. Chacun s'accorde à considérer qu'aujourd'hui les choses ont bien changé depuis le temps de l'engagement écologique, comme fait minoritaire, à celui de l'éco responsabilité partagée, en passe de devenir un nouveau projet de société.

En s'intéressant aux secteurs de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (ESR), et au monde économique à travers diverses branches professionnelles, la contribution met l'accent sur deux moteurs de transformation de notre société : l'évolution de la connaissance, et l'évolution des modes de production. Ces deux secteurs font l'objet d'un développement de premier plan dans notre région. Les dynamiques universitaires en Rhône-Alpes, et l'exceptionnel tissu d'entreprises qui composent son territoire sont la raison pour laquelle le CESER doit se montrer attentif aux avancées de ces milieux, et compter sur leur dynamique pour accélérer des changements opérationnels, c'est-à-dire, former à de nouveaux métiers, produire autrement, développer durablement, tout en assurant la protection des gisements de richesse naturelle et économique que constituent les atouts spécifiques de notre territoire.

Le CESER s'apprête en votant cette contribution à affirmer qu'il est encore utile de développer l'EEDD dans toutes ses facettes, car en tant qu'outil de la prise de conscience, elle est le premier levier de l'action.

En lisant cette contribution, nous comprenons que c'est à travers le lien qui unit le milieu de l'ESR et le monde économique, et en comptant sur le dialogue entre ces deux espaces, que se prépare le changement qui doit conduire à une inversion de l'impact de nos activités.

Le constat dressé dans ce travail met en évidence les acquis du monde économique et du milieu de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, l'importance et le nombre des initiatives ainsi que les actions conduites et la réelle avancée en matière de prise de conscience.

La contribution révèle une multiplicité d'engagements et d'actions, qui sont pour beaucoup d'entre elles peu connues, peu promues. Ces actions semblent ne dépasser que peu le champ des activités propres à chaque entreprise ou établissement, ce qui laisse apparaître une double faiblesse :

- Un manque de communication des acteurs et d'observation globale du mouvement.
- Un manque d'interaction et de concertation entre ces acteurs et ces secteurs d'activité.

L'occasion de démultiplier les effets des actions engagées, de capitaliser et de partager des acquis n'est alors que rarement saisie.

- Peuvent être citées les relations entre associations et industries qui tout en se pratiquant depuis longtemps pourraient être multipliées
- Peut être cité dans cette contribution le rôle identifié des décideurs, dirigeants d'entreprises et de structures qui lorsqu'ils sont déterminés, emportent rapidement l'ensemble des équipes dans l'action,

C'est pourquoi il reste important et essentiel que tous les espaces de décisions, au plus haut niveau puissent s'engager dans cette éco responsabilité, en n'omettant pas le rôle des politiques élus, et des hauts fonctionnaires, dont l'éducation et la formation doivent être en cette matière garanties.

Alors que les entreprises et l'industrie parties sous la contrainte en font aujourd'hui un sujet prospectif et porteur sur lequel elles peuvent s'appuyer pour faire progresser leurs acteurs en interne et communiquer,

Alors que l'enseignement supérieur saisit de son côté l'occasion des rapprochements d'établissements pour mettre la transdisciplinarité au service de nouvelles formations, au service des enjeux de société, et de la soutenabilité.

Le phénomène prend et la prise de conscience a bien évolué mais le fantôme du vieil antagonisme entre la préservation de la planète et le développement économique demeure. En outre s'y amplifient les problématiques sociales et humaines, devenant chaque jour plus complexes et plus exigeantes, pour ne pas dire périlleuses.

Dans tous les secteurs observés de cette contribution, des approches parallèles semblent se révéler malgré la diversité de secteurs observés. Les préconisations ébauchent alors les rapprochements à poursuivre et les actions à intensifier. La préconisation de transformation de l'espace régional de concertation est dans ce cadre particulièrement significative.

L'ambition qui apparaît dans cette contribution n'est rien d'autre que d'intensifier ces mouvements pour dépasser les résistances qui pourraient encore être présentes dans les différentes catégories d'acteurs, et transformer l'ensemble au service d'une force commune pour la défense des conditions de vie de l'Humanité. Car pendant le temps pris par la transformation des comportements, les dégradations sont de plus en plus perceptibles et vont s'accroître de façon exponentielle. Le péril croît et se complexifie, l'Education au Développement Durable et à l'Environnement ne cessera donc jamais d'être indispensable.

Sur un sujet aussi sensible, difficile et contradictoire, le CESER lui-même joue son rôle en tant qu'espace de rencontres, d'échanges, d'expressions, de débats, et finalement d'éducation, des décideurs, des acteurs du terrain, et des observateurs qui le composent.

Le collège 3 et 4 votera favorablement cette contribution.

Dans le cadre de la transition écologique, l'éducation à l'environnement et au développement durable (EEDD) reste un des instruments majeurs pour changer de paradigme et faire évoluer la société et les comportements.

L'EEDD se consacre principalement aux jeunes. La généralisation des actions d'EEDD vers tous les publics est indispensable pour faire face à l'urgence écologique. Elle est souhaitée et mise en avant par tous.

Après un panorama succinct des acteurs rhônalpins, il apparaît nécessaire de développer une plus grande coordination entre tous pour favoriser les relations et assurer une réelle efficacité des actions d'EEDD dans tous les secteurs de la vie (scolarité, monde professionnel, vie quotidienne).

A partir de ce constat, le CESER Rhône-Alpes s'est attaché à étudier deux secteurs importants dont l'implication est moins identifiée dans le domaine de l'EEDD :

- l'enseignement supérieur et la recherche (ESR)
- le monde économique.

Ces deux secteurs jouent un rôle substantiel pour modifier les comportements tout au long de la vie. Si leur action est bel et bien présente, elle doit continuer à s'amplifier en synergie avec d'autres acteurs. Le CESER Rhône-Alpes apporte ses préconisations dans ce sens.

**EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT • DEVELOPPEMENT DURABLE • ECORESPONSABILITE •
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR • TOURISME • TRAVAUX PUBLICS • INDUSTRIE • AGRICULTURE
• SYLVICULTURE • ARTISANAT • RHONE-ALPES •**